INSCRIRE LE FRANÇAIS DANS LE MULTILINGUISME

Président de séance : Monsieur Bernard LEDUC (Belgique)

Président de la Conférence internationale des formations d'ingénieurs et de techniciens d'expression française (CITEF)

RAPPORT THEMATIQUE

Monsieur **Souleymane Bachir DIAGNE** (Sénégal)

Conseiller à l'éducation et à la culture
Présidence de la République du Sénégal

" Celui qui ne connaît aucune langue étrangère
ne connaît rien à la sienne propre. "
Goethe

Ce rapport synthétique s'attachera à présenter (1) la réflexion de l'ensemble des Séminaires régionaux sur ce qui fait l'importance de cette stratégie d'inscription du français dans le multilinguisme et (2) les propositions formulées lors de ces séminaires, telles qu'elles dessinent véritablement les contours d'une politique francophone commune sur cette question ; (3) il conclura sur la vision francophone d'une citoyenneté mondiale telle qu'elle peut se dégager de ces réflexions et de ces propositions.

1. Une idée-force et ses conséquences

Des différents Séminaires, il apparaît, tout d'abord, une idée-force unanimement partagée : si la question de l'inscription du français dans le multilinguisme est si importante, c'est que, la Francophonie a vocation, par essence pourrait-on dire, à assurer la défense et la promotion du pluralisme culturel et linguistique ; c'est qu'elle est une certaine idée, pluraliste, de la mondialisation.

Tenir ferme le principe que le monde, devenant de plus en plus un, ne portera ainsi la promesse d'une civilisation de l'universel reposant sur un dialogue véritable que si

l'unification n'est pas la dilution dans l'uniformité dont le monolinguisme constitue un visage: c'est le fondement même de la Francophonie. Une expression privilégiée de son message est donc que " le multilinguisme est la forme moderne de l'humanisme " (Magog).

De cette prémisse découlent deux conséquences importantes qui en ont effectivement été inférées dans les différents séminaires régionaux.

La stratégie du français a vocation à être une stratégie mondiale et offensive qui ne saurait se confondre avec la défense d'un " pré carré " ou d'une " citadelle assiégée " pour reprendre le mot de M. Boutros Boutros-Ghali. Le passage, qui s'effectue déjà, " d'une Francophonie essentiellement linguistique à une conception géopolitique de la Francophonie " (Dakar) devra être conforté.

Ainsi " condamnée au multilinguisme " (Magog), la Francophonie est l'affirmation nette de l'identique dignité des langues de l'humanité partout, toutes également fondées à " dire de l'homme les vertus et la science ", pour parler comme le poète en langue wolof, Serigne Muusa Ka. L'ensemble francophone, en son propre sein donc, saura non seulement tirer profit de sa propre diversité, qui constitue sa richesse, mais être la forte affirmation d'un multilinguisme fondé sur l'égalité des partenaires et le respect des différences, ce qui doit alors mener à " dépassionner les rapports entre les langues " (Tunis), à " sortir de l'obsession du créole et du français ", par exemple (Port-au-Prince), et d'une situation de tension entre les langues française et nationale des différents Etats (Dakar).

Ainsi, c'est parce que la Francophonie nouvelle, ouverte et offensive dans la mondialisation, veut donner à celle-ci le visage du pluralisme qu'elle fera, au sein de l'ensemble disséminé sur les cinq continents qu'elle constitue, une place réelle aux langues et cultures multiples de l'espace francophone (Lyon) : alors, en " installant le français dans ses nouveaux meubles du plurilinguisme, lui qui souvent n'avait su fonctionner et prospérer que dans un climat d'hégémonie " (Magog), la Francophonie fera en sorte qu'au rendez-vous du donner et du recevoir, des pays qui ont eu historiquement un " privilège d'exportation " développent, symétriquement, une " capacité d'importation ", selon la belle formule de Madame Catherine Tasca (Lyon).

Tout cela fonde le choix du plurilinguisme comme étant le cœur même de la stratégie de la Francophonie. Sur le plan des concepts, on pourra convenir que si le multilinguisme est un état naturel des choses, qui dit un monde où diverses langues coexistent, le pluralisme sera lui un choix, une volonté, une stratégie : une politique. On pourrait même ajouter : une éthique, car le pluralisme, en comportant une connaissance

de soi par le détour de l'autre, est le meilleur rempart à opposer à l'enfermement si propice, toujours, aux fanatismes (Tunis).

2. Réflexions et propositions pour une politique commune d'inscription du français dans le multilinguisme

Avoir pour stratégie le plurilinguisme suppose, tout d'abord, ainsi que la totalité des séminaires régionaux ont insisté là-dessus, que les divers Etats qui ont marqué leur adhésion à l'idée francophone établissent un aménagement linguistique clair dans lequel le statut du français sera très précisément défini, ainsi que la politique adoptée d'un partenariat des langues qui soit cohérent avec l'ensemble du système éducatif.

Ici il s'agira de donner contenu et pleine signification à la notion de " langue partenaire " employée pour exprimer la relation du pays au français : ainsi on accordera véritablement au français un statut tout particulier qui se traduira par l'objectif nettement assigné de voir un pourcentage significatif de la population scolaire être effectivement bilingue (Chisinau). Là il s'agira de clarifier le statut du français lorsque des remises en question d'une politique linguistique donnée ont rendu nécessaire une telle clarification (Antananarivo).

En tout état de cause, un élément essentiel de la stratégie francophone du plurilinguisme est le fait, pour le français, de " gagner la course à la langue seconde ", ce qui se traduit par un certain nombre de mesures à prendre.

La première est l'apprentissage précoce, dès les toute premières années de l'enseignement élémentaire, du français langue seconde. Il est souhaitable également, là où le français se voit accorder un statut particulier, que la chaîne d'enseignement puisse être ininterrompue du début à la fin de la scolarité, après que l'apprentissage du français aura été commencé dès le primaire. Ainsi, les élèves issus de classes bilingues devraient pouvoir ensuite poursuivre leur scolarité dans des lycées bilingues puis suivre des filières porteuses en français dans les universités et les formations doctorales (Chisinau).

Parmi les autres mesures, il y a celles, d'ordre pédagogique, concernant le développement de manuels de français langue seconde qui sachent, dans un cadre multilingue, mettre en œuvre une pédagogie comparative et de convergence pour un véritable plurilinguisme (Port-au-Prince). Et dans le cadre que voilà, il est souhaité, par exemple, que le Programme minimum commun de français langue seconde, élaboré sous l'égide de la CONFEMEN, puisse passer dans les faits au plus vite (Dakar).

On évitera, pour gagner cette course à la langue seconde, l'irréalisme, au bout du compte, de l'exigence de conformité parfaite à ce qui serait décrété la norme, cette " hypernormativité " trop souvent caractéristique de l'enseignement du français lorsqu'on le compare aux méthodes d'apprentissage d'autres langues. L'appel a donc été

lancé au développement, dans la pédagogie du français langue seconde, d'une attitude qui soit moins sacralisante, moins normative de la langue, et qui, en étant plus tolérante à l'égard de ses utilisations dans les différentes régions, permette de diminuer le sentiment d'insécurité, générateur parfois d'inhibition, qui s'avère souvent une entrave à son apprentissage (Tunis, Dakar).

Dans le même ordre d'idées, l'on se rappellera utilement que le système scolaire ne doit pas être l'unique vecteur de cet apprentissage du français langue seconde et, qu'à cet égard, l'audiovisuel apparaît comme un outil privilégié de gestion du multilinguisme (Dakar). Ainsi le français saura véritablement s'inscrire dans le multilinguisme en forgeant les outils pouvant ouvrir certes sur des pratiques pédagogiques neuves et adaptées, mais également insuffler une dynamique d'auto-formation des populations dans cette langue, fondée sur le développement des compétences à partir d'éléments oraux.

De manière tout à fait concrète et précise, les différents Séminaires ont abordé la question de la mise en œuvre du plurilinguisme. Ainsi a-t-on pu affirmer que tout scientifique francophone doit comprendre et parler au moins trois langues : sa langue maternelle, le français et l'anglais ; auxquelles il serait d'ailleurs souhaitable d'ajouter encore une autre langue. Cette position, exprimée, entre autres, à Vientiane, par le Professeur Nguyen Ngoc Giao, rencontre ailleurs, la conviction que les bi, tri ou multilinguismes sont, aujourd'hui, des exigences du monde où nous vivons, en particulier le monde francophone. La construction européenne, qui intéresse au plus haut point la Francophonie, qui en constitue un des enjeux, ne sera véritablement cette culture des cultures européennes souhaitée, que si elle se fonde sur une politique du plurilinguisme où la citoyenneté européenne signifiera parler au moins deux autres langues que la sienne propre (Lyon).

Cette Francophonie, engagée avec conviction dans la stratégie ouverte et offensive du plurilinguisme sera attractive à d'autres, à ses nombreuses frontières. Ainsi, par exemple, saura-t-elle répondre à l'attente et à la demande de pays africains lusophones et anglophones désireux de s'ouvrir à elle en accueillant des classes bilingues, des centres de lecture et d'animation culturelle, des points SYFED, etc.

3. Conclusion : une vision francophone de la citoyenneté mondiale

Cette Francophonie nouvelle sera ainsi, véritablement, la mise en œuvre de cette citoyenneté mondiale dont il est permis de rêver.

En son sein, elle devra savoir organiser les échanges et la mobilité sans entraves de sa communauté d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et travailler à appuyer cette mobilité sur le développement de fondations qui, à l'instar de ce qui se passe dans

d'autres régions du monde, auront une politique dynamique de promotion des échanges pour la formation et la recherche dans notre communauté (Vientiane).

Sur une terre qui, de plus en plus n'est qu'un seul pays, son message pluraliste rappellera utilement que le choix n'est pas entre une mondialisation qui serait l'uniformisation pure et simple et le repli sur la tribu. Qu'en faisant le choix du pluralisme linguistique, qui exprime également le refus de la perte de soi et celui du repli sur soi, elle affirme que la citoyenneté mondiale à construire, notre nouveau " devoir de cosmopolitisme " (Guy Sorman) consistera pour les acteurs décidés de la nouvelle Francophonie à vivre pleinement l'ensemble de leurs appartenances au sein d'un espace de solidarité et de partage.

CONFERENCES INTRODUCTIVES

Un nouvel avantage comparatif : la compétitivité linguistique et culturelle

Monsieur **Raymond WEBER** (Luxembourg)

Directeur de l'enseignement, de la culture et du sport, Conseil de l'Europe

L'éternelle compétitivité des langues

La compétitivité entre les langues n'est pas un phénomène récent. Depuis toujours il y a eu des langues dominantes qui se répandaient tandis que d'autres se voyaient affaiblir et même disparaître. Les chercheurs estiment que la diversité des langues a probablement connu son apogée il y a quinze mille ans. Une population cinq cents fois moins importante qu'aujourd'hui parlait alors quelque dix mille langues. Mais c'est à partir du XVe siècle, avec le début de la colonisation par les Européens de l'Ouest, que les langues ont commencé à mourir en grand nombre. A titre d'exemple, on estime que 75 % des langues parlées au Brésil ont disparu depuis l'arrivée des Portugais en 1500. On pourrait également citer le cas de l'Australie, qui avait environ deux cent cinquante langues aborigènes à l'arrivée des Blancs en 1788. Aujourd'hui on estime que seules vingt-cinq sont viables.

De nos jours, la colonisation continue à travers la mondialisation et surtout les médias, phénomène qui risque de conduire de plus en plus de locuteurs de langues minoritaires à abandonner leur langue d'origine au profit d'une langue véhiculaire dominante. Le processus de mondialisation est en train de transformer les usages linguistiques, au point que ce n'est pas seulement les langues dites minoritaires qui se sentent menacées, mais aussi des langues nationales. La spirale ascendante, qui fonctionne en faveur de l'anglais en tant que langue véhiculaire dans certains domaines, est si forte que, pour ne prendre que le domaine des télécommunications, on estime que 80 % du courrier électronique sur Internet se fait dans cette langue. Qui plus est, d'après

les estimations, un quart de la population du monde le parlera en l'an 2000, soit comme langue maternelle, soit comme deuxième ou troisième langue nécessaire pour la vie professionnelle et personnelle (le nombre de personnes parlant l'anglais comme langue étrangère dépassant le nombre de locuteurs natifs). Mais la progression de l'anglais ne veut pas dire que le français ne se porte pas bien, car aujourd'hui il y a plus de personnes parlant le français comme langue maternelle ou comme langue seconde/étrangère qu'à n'importe quelle période par le passé.

Quelques facteurs à prendre en compte

Dans un contexte mondial, on peut se demander pourquoi certaines langues, parmi les cinq à six mille langues du monde, sont devenues plus fortes que d'autres, compte tenu du fait que cinq langues suffisent à 45 % de la population de notre planète et que cent langues suffisent à 95 %. Les facteurs qui influent sur la capacité d'une langue à dominer aux dépens d'autres sont linguistiques et extra-linguistiques. Certains parlent des qualités intrinsèques de telle ou telle langue (et là il semble s'agir plutôt de stéréotypes ou du " racisme linguistique " car il n'y a aucune base scientifique pour soutenir ceci). D'autres soulignent l'importance de flexibilité ou d'adaptabilité. Il ne fait aucun doute que le niveau de modernisation d'une langue est important. Le linguiste britannique Crystal estime que l'anglais standard a incorporé des mots d'environ cent cinquante langues.

Mais c'est au plan extra-linguistique que tout se joue aujourd'hui. Le pouvoir économique du/des pays où la langue est parlée (ainsi que son pouvoir militaire) sont des facteurs clés. Aux aspects économiques et politiques on peut ajouter le prestige culturel associé à la langue, et donc le nombre de personnes qui l'apprennent comme langue étrangère. Evidemment, l'importance démographique ainsi que l'extension géographique des locuteurs de la langue sont aussi des facteurs très importants.

Un marché des langues

Les facteurs économiques et politiques sont décisifs pour la prise de décision concernant les politiques éducatives et le choix des langues à enseigner. Claude Truchot (Université de Franche-Comté, Besançon) constate que " la communication internationale fait partie de la substance même de l'internationalisation de l'économie et la mondialisation des échanges. De ce fait, l'usage des langues qui la portent obéit aux

mêmes lois, celle de la concurrence et du marché. Tout secteur de communication internationale constitue un champ de concurrence linguistique ".

Dans ce marché des langues, comme le constate Louis Porcher (Université Paris III), " il s'agit de conquérir des locuteurs étrangers les plus nombreux possibles... ". Et les " vendeurs " cherchent à optimiser l'offre et investissent beaucoup de ressources (par exemple, l'Alliance française, Goethe Institut, Instituto Cervantes...).

Si les langues de faible diffusion n'arrivent pas à se rendre plus attractives comme langues étrangères sur le marché des langues, ne risquent-elles pas de perdre encore plus de prestige ou de statut ? Une augmentation du nombre de personnes qui voudraient apprendre une langue comme langue étrangère a sans doute un effet psychologique sur les locuteurs natifs et sur la valeur qu'ils accordent à leur langue.

Peut-on aller jusqu'à dire qu'une langue est un bien à exporter ou à importer — exportée des pays des langues fortes vers ceux des langues " faibles " ? Certains locuteurs de ces langues faibles commencent à douter du bien-fondé d'autant de dépenses (cours, manuels, bourses etc.), puisque l'importation de ce " bien " tend à marginaliser leur langue, surtout dans certains domaines (les sciences et technologies, l'économie, les télécommunications).

Gérer la diversité linguistique et culturelle

Que faire donc pour remédier à une forme de compétitivité qui risque d'aboutir à une hégémonie linguistique et qui va à l'encontre d'une écologie linguistique saine ? Ceci n'est pas un problème spécifique à l'Europe, mais le concept du plurilinguisme y présente un nouveau défi. Par contre, en Afrique ou en Asie, le plurilinguisme fait partie de la vie quotidienne dans la plupart des pays depuis longtemps *(grass roots plurilingualism).* Que faire afin de promouvoir la protection des " petites " langues face à l'effet de l'intégration et l'assimilation croissantes en Europe, phénomène qui tend à favoriser les langues " fortes ", et comment renforcer la stabilité et la paix dans des pays multiculturels et multilingues ?

Le rapport étroit entre langue et nation dans l'histoire récente de l'Europe a fait que, dans certains des pays multilingues, la " langue officielle " ou " langue d'Etat " bénéficie d'efforts visant la suppression ou une réduction du statut d'autres langues, même si les frontières étatiques et linguistiques ne coïncident pas, et certains Etats sont donc amenés à gérer des contradictions d'ordre linguistique. Les conflits dans les sociétés multiculturelles s'expriment le plus souvent en termes de droit linguistique et la

dynamique inter-langues est rarement favorable au statut des langues minoritaires (qui sont parfois majoritaires ailleurs).

Malgré ces problèmes, les situations linguistiques en Europe sont beaucoup plus simples qu'en Afrique ou en Asie où les pays sont souvent extrêmement plurilingues et où ils ont à gérer une situation léguée par la colonisation. Quelques exemples devraient suffire pour illustrer les défis auxquels certains pays sont confrontés. Au Sénégal, par exemple, on parle plus de vingt langues, dont six sont considérées " nationales " et le français est une langue " officielle ". Le Cameroun pose un problème encore plus complexe (deux cent trente-neuf langues, quatre à cinq cents dialectes pour dix millions d'habitants). Ce pays a choisi de ne pas s'appuyer sur les quelques langues véhiculaires régionales, mais de promouvoir les deux langues " officielles ", l'anglais et le français, langues étrangères, bien que plus de deux cents langues soient considérées comme langues nationales. Même si cette politique de choisir une langue autre que les langues " ethniques " n'est pas sans difficulté (problèmes liés au lien entre les langues officielles et l'accès à la mobilité sociale et les rapports langue/pouvoir), elle a au moins évité des conflits d'ordre ethnique dans ces pays.

Si le swahili a été accepté comme langue officielle en Tanzanie, où l'on parle près de cent vingt langues, c'est parce que, entre autres, sa promotion n'impliquait la domination d'aucun groupe ethnique, car le swahili est la " langue de personne " (Calvet). De même, en Indonésie, le malais a été accepté comme langue nationale bien que langue minoritaire. (La langue la plus parlée était le javanais, car c'était une langue véhiculaire (surtout dans les ports et marchés), et le choix du malais a évité les conflits qu'aurait entraîné la promotion du javanais).

Le défi du plurilinguisme en Europe

Si l'on regarde de plus près la situation en Europe, des données fournies par " Eurydice " démontrent que, dans quelques pays de l'Union européenne, plus de 90 % des écoliers apprennent l'anglais. Le français occupe la deuxième place, mais les pourcentages sont là pour montrer l'écart par rapport à l'anglais. Alors que l'apprentissage de l'anglais concerne toujours plus de 50 % des écoliers (et en moyenne 80 %), celui du français n'atteint pas la moitié des apprenants (32 % en moyenne). L'allemand occupe, en général, la troisième place dans l'ordre des langues les plus apprises. L'apprentissage d'autres langues est peu significatif, en termes de nombre de personnes.

Ces chiffres, bien que limités au pays de l'Union européenne, ne reflètent guère la diversité linguistique du continent. Parmi les quarante pays du Conseil de l'Europe et les sept autres pays qui ont adhéré à la Convention culturelle européenne, on compte plus de cinquante langues, c'est-à-dire langues d'Etat et langues non-étatiques qui bénéficient d'un certain statut officiel ou dont le nombre de locuteurs est démographiquement important. A côté de ces langues officielles, et sans compter les langues ne jouissant pas d'un tel statut, plus de deux cents langues d'immigrants sont recensées dans les seuls pays de l'Union européenne – et environ cent trente langues sont parlées dans la Fédération de Russie !

Face à cette grande diversité, la politique linguistique et culturelle du Conseil de l'Europe est claire. On attache une grande importance à la protection et la promotion de cette diversité linguistique et culturelle. Il s'agit de créer des ponts entre les différentes cultures en développant le plurilinguisme parmi les Européens. Celui qui parle plusieurs langues peut servir d'" intermédiaire culturel " (Byram et Zarate) entre deux ou plusieurs cultures différentes, les mettant en rapport l'une avec l'autre de manière à pouvoir gérer les " conflits " inévitables qui risquent de se poser en communication interculturelle.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans la Recommandation (82) 18 considère que " le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe constitue une précieuse ressource commune qu'il convient de sauvegarder et de développer et que des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproques. "

La Recommandation nous rappelle que " c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes européennes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre Européens de langue maternelle différente et, partant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe ainsi qu'à éliminer les préjugés et la discrimination. "

C'est dans cette perspective que le Conseil de l'Europe a mis sur pied une série de projets " Langues Vivantes " destinés à aider les Etats membres à développer et à mettre en œuvre leurs politiques nationales dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, surtout par le biais d'une plus grande concertation au niveau européen. L'Organisation a également créé en 1994 le Centre européen pour les langues vivantes à Graz qui a pour mission, entre autres, de dispenser une formation aux responsables de la mise en œuvre de politiques linguistiques.

La volonté de protéger et de promouvoir la diversité linguistique a également donné lieu à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée, jusqu'à présent, par dix-huit pays. Une seule ratification manque à son entrée en vigueur, et nous avons bon espoir que cela se fasse dans un proche avenir. L'on assiste également depuis quelque temps à un phénomène spontané de " fidélité linguistique " envers les langues minoritaires, selon les termes du linguiste catalan Miguel Siguan, et ces attitudes de défense des identités linguistiques ont permis à certaines langues d'obtenir une reconnaissance linguistique. Les droits linguistiques de l'homme sont protégés également par la Convention-cadre pour la Protection des Minorités Nationales (qui entrera en vigueur en février prochain).

La mise en œuvre de ces principes qui orientent la politique linguistique du Conseil de l'Europe souligne la tension qui existe d'une part entre les langues d'Etat et celles des minorités au sein de ces Etats, et d'autre part entre le désir des Etats de maintenir le statut et la vitalité de leurs langues officielles face à l'expansion des grandes langues, et surtout de l'anglais. On constate également, bien sûr, une concurrence entre quelques autres grandes langues de force comparable où chacune essaie de renforcer sa place sur le plan supranational.

Même si un rôle dominant a été conféré à l'anglais dans les domaines internationalisés, on voit apparaître, comme le démontre Truchot, un rôle complémentaire attribué à quelques autres langues en Europe. Cette distribution complémentaire de l'usage des langues se fait remarquer de plus en plus dans le fonctionnement d'entreprises, par exemple, où un plurilinguisme fonctionnel évolue en faveur surtout du français et puis de l'allemand. Mais seules les quelques langues qui jouissent d'un volume démographique et d'une extension géographique suffisante, et d'un poids économiquement important, jouent un rôle dans la communication internationale.

A la recherche d'une saine écologie linguistique

Comment donc promouvoir une " compétitivité plus juste " qui réponde aux exigences locales, régionales, nationales et supranationales en même temps ? Et quelles langues enseigner et apprendre ? Est-ce que l'on recherche un plurilinguisme à " géométrie variable " (Girard), suivant les besoins de chacun ? Cela voudrait-il dire que les langues devraient être apprises et utilisées, non pas sur la base d'un plurilinguisme généralisé, mais d'un plurilinguisme fonctionnel, sur la base des besoins réels de communication dans la vie courante ?

Différentes solutions ont été proposées par les spécialistes en politique linguistique. On remarque, par exemple, un certain intérêt pour la proposition d'une typologie de politique linguistique et culturelle à trois niveaux. Mc Connell (1994) propose une analyse fondée sur :

- Groupes d'Etats-nations, donc supra-étatique (consortiums d'Etats-nations partageant leur souveraineté selon des ententes internationales de divers types et où il est question de cultures/langues internationales) ;
- Etat-nation, donc étatique (souverain selon les degrés), et donc où il s'agit de la ou les cultures nationales et langues officielles ;
- Etat-région, donc infra-étatique ayant moins ou pas d'autonomie par rapport à l'Etat-nation, et donc ayant trait aux cultures/langues locales ou territoriales.

Ceci rappelle le modèle à trois langues de l'Inde, qui a été adopté et appliqué au contexte européen entre autres par Egan (1997). Ceci veut dire un modèle à trois niveaux d'usage, c'est-à-dire une langue pour les besoins (i) locaux (ii) nationaux (iii) internationaux. Dans le cas d'un habitant du pays basque cela pourrait être le basque, l'espagnol et l'anglais, ou pour un habitant de la Frise, le frison, le néerlandais et le français (ou l'allemand). Les trois niveaux pourraient être satisfaits par seulement deux langues dans certains cas (par exemple au Pays de Galles, le gallois et l'anglais, ou en Belgique flamande, par le néerlandais et le français) ou même par une seule langue. On postule qu'une fois leurs besoins de communication au niveau local, national et international satisfaits, les citoyens ont toutes les chances de choisir une autre langue pour des raisons personnelles et culturelles plutôt que pragmatiques. Leur choix pourrait même très bien se porter sur les petites langues.

Parmi les autres approches proposées par les spécialistes de politique linguistique afin de promouvoir une plus grande diversification dans l'apprentissage des langues, on constate des propositions telles que : élargir l'offre des langues à l'école et parallèlement organiser des campagnes d'opinions pour changer les attitudes envers les langues moins enseignées ; faire en sorte que la première langue étrangère soit celle du (ou des) pays voisin(s) ; faire apprendre deux langues en choisissant des aires linguistiques différentes ; ou développer l'intercompréhension entre des langues apparentées comme c'est le cas des langues romanes. Et il est beaucoup question aujourd'hui de l'enseignement précoce des langues et l'éducation bilingue, ainsi que des approches plus souples telles que les

programmes ou cours modulaires et le développement de compétences différenciées (où on ne vise pas une maîtrise égale et élevée de plusieurs langues).

En guise de conclusion

La compétitivité, qui a depuis toujours existé mais n'a pas toujours suscité les mêmes débats qu'aujourd'hui, se fait de plus en plus remarquer à l'échelle mondiale. Quand on considère les défis auxquels les politiques linguistiques se trouvent confrontées afin d'équilibrer des considérations d'ordre politique, social et pratique, et de réconcilier la notion d'égalité des langues avec la réalité actuelle, on est forcément d'accord avec l'hypothèse d'Angéline Martel, (Télé-Université du Québec) selon laquelle la diversité linguistique ne peut que s'en trouver progressivement réduite.

Même si une certaine complémentarité se développe de nos jours, par exemple à travers le consensus sur les principes communs promus par le Conseil de l'Europe et qui orientent la définition d'objectifs pour l'enseignement/apprentissage des langues et l'évaluation des compétences, ou à travers les consortiums qui regroupent des spécialistes de différentes langues dans le but de partager leurs expertises et expériences, on ne peut que constater que les langues les plus fortes continuent d'être les plus demandées (les plus internationalisées), les langues minoritaires étant souvent dominées par les langues nationales/officielles dans des situations de conflit ; la diversité linguistique veut dire de plus en plus la diversité linguistique étatique (Truchot).

Les liens étroits entre langues et sociétés donneront toujours lieu à de légitimes susceptibilités nationales et régionales ou ethniques, et la mondialisation des échanges favorise les langues transnationales. La mondialisation a remplacé la colonisation et les idéologies liées à la nation, l'héritage linguistique et culturel des peuples ou des communautés restent au premier plan. Il nous reste à espérer que la compétitivité – " la guerre des langues " (Calvet) ou le marché des langues — soit modérée par la volonté de développer une complémentarité plus forte entre les agents concernés et une saine écologie linguistique qui respectent la diversité et les identités, et qui renforce la compréhension mutuelle dans un monde de plus en plus interactif et, inévitablement, concurrentiel.

Pour conclure, j'aimerais résumer les grands principes et activités du Conseil de l'Europe pour la promotion du plurilinguisme et pluriculturalisme en Europe ; il s'agit de donner la possibilité à tous les Européens d'acquérir l'aptitude à communiquer avec des personnes parlant d'autres langues maternelles, afin de développer l'ouverture d'esprit, faciliter la libre circulation des personnes et les échanges d'informations et améliorer la

coopération internationale ; permettre aux apprenants — notamment par le biais de liens et d'échanges directs et d'expériences personnelles — d'apprendre à respecter les modes de vie des autres et à vivre dans un monde interculturel.

Nos activités visent à assister les Etats membres dans leurs efforts à :

- faire en sorte que, dès le début de sa scolarisation, chaque élève soit sensibilisé à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe ;

- prendre des mesures, dans les régions de bilinguisme, afin qu'il existe une parité d'estime entre les langues et les cultures et que l'éducation bilingue pose des bases pour l'apprentissage d'une nouvelle langue ;

- améliorer la qualité de communication à laquelle les élèves sont censés parvenir afin que ceux-ci puissent utiliser la langue pour communiquer efficacement avec d'autres locuteurs de cette langue dans les transactions quotidiennes, développer des relations personnelles et sociales et apprendre à comprendre et respecter les cultures et coutumes des autres ;

- proposer aux jeunes des cours de langue afin d'élargir leur accès à l'information et de les outiller pour participer à des projets internationaux et pour les préparer à leur vie professionnelle future et d'accroître leur mobilité professionnelle ;

- prévoir les dispositions nécessaires pour que les adultes puissent maintenir à jour et développer leurs compétences langagières, et pour encourager ceux n'ayant que peu ou pas d'expérience d'apprentissage des langues à acquérir la capacité d'utiliser une langue étrangère à des fins de communication ;

- développer des spécifications d'objectifs d'apprentissage réalistes et valables pour toutes les langues nationales et régionales européennes, afin d'assurer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues. (Ces objectifs sont illustrés dans les spécifications de type " niveau-seuil " élaborées par le Conseil de l'Europe, existant pour vingt-trois langues à ce jour) ;

- promouvoir le développement de formes variées pour l'évaluation et la reconnaissance des compétences plurilingues, ce qui favoriserait la comparabilité des qualifications, et par conséquent la mobilité européenne ;

- veiller à ce qu'il existe, à tous les niveaux, un nombre suffisant d'enseignants de langues convenablement formés pour pouvoir, le cas échéant, dispenser un enseignement dans un éventail de langues diversifié ;

- assurer à tous les futurs enseignants de langues vivantes une formation de qualité qui établisse un juste équilibre entre l'étude des matières et la préparation à l'exercice de la profession ;

- proposer à tous les enseignants de langues vivantes une formation continue qui leur permette de maintenir à un haut niveau leurs compétences langagières et pédagogiques.

Les grandes lignes que je viens d'esquisser forment la base d'un projet de Recommandation concernant les langues vivantes qui sera soumis au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ceci fournira de précieuses orientations aux Etats membres dans leurs efforts visant à préparer leurs citoyens à répondre aux défis linguistiques et culturels de la nouvelle Europe à l'aube du XXIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Byram, M. et G. Zarate (1994) " Définitions, objectifs et évaluation de la compétence socio-culturelle " dans *Compétence socio-culturelle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues.* Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe (1997)

Calvet, L-J. (1987) *La Guerre des langues et les politiques linguistiques.* Paris : Payot

Calvet, L-J. (1996) *Les Politiques Linguistiques.* Paris : Presses Universitaires de France

Carton, F. et J.M. Odéric Delefosse (1994) *Les langues dans l'Europe de demain.* Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle

Conseil de l'Europe (1982) *Recommandation n° R(82)18 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant les langues vivantes*

Conseil de l'Europe (1993) *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.* Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (1995) *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.* Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Eurydice (1994) *Les Chiffres clés de l'éducation dans l'Union européenne.* Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes

Geary, J. (1997) " Speaking in Tongues " dans *Time*, July 7 1997

Girard, D. (1995) *Enseigner les langues : méthodes et pratiques.* Paris : Bordas

Guillou, M. (1993) *La francophonie : nouvel enjeu mondial.* Paris : Hatier

Haut Conseil de la francophonie. (1997) *Etat de la francophonie dans le monde.* Paris : La Documentation française (Coord. P. Cassan)

Labrie, N. (1993) *La construction linguistique de la Communauté européenne.* Paris : Champion

Lapierre, J-W. (1988) *Le Pouvoir politique et les langues.* Paris : Presses Universitaires de France

Mac Aogaín, E. (1997) " Big and small in EU Language Policy " dans *Strong and weak Languages in the European Union : Aspects of Linguistic Hegemonism.* (Coord. Maronitis, DN, A-Ph., Christides, & Th. Pavlidou). Conference, Centre for the Greek Language, Thessaloniki 26-28 March, 1997.

Mac Connell, G.D. (1994) " La dynamique des langues en Europe : partie théorique, partie empirique " dans *Le Plurilinguisme européen* (éd. Truchot C.) pp. 245-277. Paris : Champion

Martel, A. (1997) " Différences de complémentarité – ou différences de concurrence ? Le plurilinguisme dans tous ses états (et Etats) ". Communication au IIe Colloque annuel du CELV, Graz

Philippson, R. (1992) *Linguistic Imperialism.* Oxford : Oxford University Press

Philippson, R. et Skutnobb-Kangas, T. (1994) " Language Rights in postcolonial Africa " dans Skutnabb-Kangas T. et R. Phillipson (eds) *Linguistic Human Rights* – pp. 335-345 Berlin : Mouton de Gruyter

Porcher, L. (1995) " Politiques linguistiques : orientations " dans *Les Cahiers de l'ASDIFLE*, n°7, pp. 10-27

Truchot, C. (1994) " En amont des politiques linguistiques en Europe " dans Truchot, *Le plurilinguisme européen* pp. 21-34. Paris : Champion

Truchot C. (1997) " Le marché international des langues ". Communication au IIe Colloque annuel du CELV, Graz

Siguán, M. (1996) *L'Europe des langues.* Sprimont : Mardaga

Wardhaugh, R. (1987) *Languages in competition* Oxford : Blackwell

Le français, vecteur de diffusion de la connaissance scientifique

Monsieur **Mohamed Larbi BOUGUERRA** (Tunisie)

Ancien directeur de l'Institut national de la recherche scientifique et technique
Ancien directeur de recherche associé au CNRS

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer l'émotion que je ressens à être au Viêt Nam. Les gens de ma génération sont nés à la politique et à la solidarité internationales lors des guerres subies par ce valeureux pays.

Pour l'aire géoculturelle qui est la mienne — je veux dire le monde arabo-musulman — le multilinguisme est une nécessité et une urgence.

Le multilinguisme est une nécessité et, chez nous, de plus, c'est une tradition.

Sibawaïh, le grand grammairien de la langue arabe, écrivait en hébreu et l'immense écrivain qu'est Ibn El Moukafaâ — inspirateur des fables de Jean de la Fontaine — écrivait aussi en persan.

Un hadîth authentique du Prophète proclame :

" Autant de langues tu parles, autant d'hommes tu vaux ", exact répondant du reste d'un autre dit de Mohammed et qui affirme :

" Demande la science, fût-ce en Chine ".

Ernest Renan rapporte, dans son livre — critiquable par ailleurs — intitulé *Averroès et l'averroïsme*, l'anecdote suivante :

" Un jour, disait Ibn Roschd, Ibn Tofaïl me fit appeler et me dit : J'ai entendu aujourd'hui l'émir des croyants se plaindre de l'obscurité d'Aristote et de ses traducteurs. Plût à Dieu, disait-il, qu'il se rencontrât quelqu'un qui voulût commenter ces livres et en expliquer clairement le sens pour les rendre accessibles aux hommes. Tu as en

abondance tout ce qu'il faut pour un tel travail, entreprends-le. " (p.31 dans l'édition 1997 chez Maisonneuve et Larose à Paris).

Et c'est ainsi que, pour tout le Moyen-Age, Averroès sera le *Commentateur* pour toute l'Europe cultivée, et l'unique accès à la pensée aristotélicienne.

Le plurilinguisme est ainsi consubstantiel à la civilisation de mes origines et il est donc normal que je sois en faveur du français que je n'ai commencé à parler qu'à l'âge de neuf ans, grâce à ces hussards de la République que furent les merveilleux instituteurs français des écoles franco-arabes, en Tunisie, avant 1956, année de l'Indépendance.

Permettez-moi d'abord de confesser que je suis chimiste et j'espère ne pas trop sentir le soufre pour vous ! La Science est tentative de communiquer avec la Nature suivant Ilya Prigogine, mais c'est aussi une activité internationale dans laquelle le multilinguisme prévaut. L'activité des laboratoires et les travaux de leurs chercheurs ainsi que la diffusion même de la Science et de la Technologie, dans un pays donné, sont tributaires d'une langue. Or, à l'heure actuelle, l'anglais standard tend à l'hégémonie dans ce domaine et tend surtout à exclure ou à ignorer les activités scientifiques d'un grand nombre de pays du Sud, voire de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS (cf. les coefficients de citations de l'ISI par exemple).

En 1994, le professeur Michel Bergeron avertissait, on ne peut plus clairement :

" Il ne faut pas laisser à une seule langue étrangère le monopole de la Science et de la Technologie. "

Le français est une chance pour les pays du Sud comme ouverture sur la Science et la Technologie et plus largement comme ouverture sur la culture des millions de francophones dans près de cinquante pays sur tous les continents.

S'il est vrai que la chimie a un langage, voire une langue particulière à elle, les symboles chimiques faisant office d'alphabet, il n'en demeure pas moins vrai que le français la sert merveilleusement, comme le montre mon ami Pierre Laszlo, professeur à l'Ecole Polytechnique dans son livre *La parole des choses* (Hermann, Paris, 1993), dans lequel il écrit : " La chimie s'est donné un langage faisant écho à la parole. "

Le français, langue d'accès à la Science, est aussi langue participant à la formation des individus. En tant que scientifique et comme enseignant, je vise ces deux aspects tant il est vrai qu'il vaut mieux avoir une tête bien faite qu'une tête bien pleine.

Face à l'expansionnisme de l'anglais en Science, il est utile de rappeler que des mutations de fond de la Science se sont faites en France et notamment à Paris, comme

par exemple le Congrès Solvay en 1922 qui a vu Albert Einstein faire des conférences à la Sorbonne et débattre avec Paul Valéry. Pour ce qui est de la chimie, sans remonter à Antoine-Laurent Lavoisier " véritable Newton de la chimie qui a consacré l'usage systématique de la balance et défini la chimie quantitative avec ses bilans invariants de masse au cours des réactions chimiques ", il est possible d'invoquer l'œuvre de Claude Bernard, dont l'actualité a été récemment soulignée par Alexandre Koyré, l'intronisation de la méthode expérimentale et l'immense apport de Louis Pasteur. Il faut aussi se souvenir des Becquerel et autres Curie, de Louis de Broglie et de sa théorie onde-corpuscule, du Prix Nobel de chimie 1912 le chimiste lyonnais Victor Grignard, inventeur des composés organométalliques si importants en synthèse organique. On dit couramment " pasteuriser " et dans les laboratoires, on dit aussi " grignardiser ". Voilà un néologisme qui en dit long sur l'importance de cette réaction sans laquelle point de vitamines et point d'essence au bon indice d'octane !

Je signalerai, pour conclure sur ce point, que les composés de Grignard sont, de plus, aujourd'hui, redécouverts dans l'environnement (comme l'a montré la douloureuse maladie de Minimata au Japon). Je n'oublierai pas Paul Sabatier, le Toulousain, qui a partagé avec Grignard ce prix Nobel de chimie 1912, lui, l'inventeur de la catalyse moderne sans laquelle peu de choses sont possibles dans l'industrie et qui sert de nos jours même nos voitures. Pour montrer l'importance du français comme langue scientifique, il faut mentionner aussi le prix Nobel de J. M. Lehn (molécules creuses) en 1987 et bien sûr, je m'en voudrais d'oublier les cousins physiciens comme Gilles de Gennes, Charpak et le tout dernier, Claude Cohen-Tannoudji, élève d'Alfred Kastler, autre Nobel !

Un auteur anglais, David Dickinson dans *The new politics of science* (University of Chicago Press, Chicago, 1984), a montré comment la domination de l'anglais et de la pensée mercantiliste sur la scène scientifique ont transformé en marchandise la science ainsi que l'expertise scientifique.

Je suis convaincu que l'usage du français est de nature à gêner cette tendance dans l'intérêt de toute l'humanité comme il est en mesure de lui tendre un miroir pour y voir les laideurs dont elle gratifie la science. Le multilinguisme, disait en substance Jacques Mauss, est nécessaire car il est source de richesse et garant de l'identité culturelle de chacun. C'est un outil contre la ghettoisation et la frilosité, disait hier Michel Guillou. Pour moi, il est, dans les pays du Sud, le moyen de briser l'isolement scientifique car qui peut réellement croire que le Sud puisse se développer sans le secours notamment de la science et de la technologie comme feignent de le croire certains fanatiques ennemis de la " rationalité scientifique " qui égorgent les professeurs et leurs élèves. Les fantasmes,

les rêves, les désirs et les réflexions que suscitent les progrès de la science et de la technologie ont été exprimés — en français — par le grand poète tunisien, le regretté Salah Garmadi, linguiste et parfait arabo-francophone, agrégé d'arabe qui disait : " L'Arabe, resurgi, veut le présent. Il ne veut plus seulement ses ancêtres, mais aussi ses contemporains. Il veut les quanta, les isotopes, les transfusions, les vitamines, les turbines, les électrons et les élections. Il veut la gravitation et la transmutation. Il veut la lune. Il veut le vaccin, l'insuline et la pénicilline. Il veut la chimiothérapie, le béton précontraint, le caoutchouc synthétique. Il veut le nylon et la télévision. Il veut les réacteurs nucléaires, la chromatographie, le synchrotron, la cybernétique et l'antiproton. Il veut les *spoutniks*, les *luniks* et les *surveyors*. Il veut des ordinateurs, des avions à réaction, des mitraillettes, des fusées sol-sol, sol-air et air-sol. Il veut également et surtout la justice sociale... "

Par là Garmadi, dans ce texte en français, je le redis, trace la voie : Science oui ! Mais aussi justice sociale et élections. La langue de Voltaire, d'Aragon et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est inséparable de celle du progrès scientifique en faveur des hommes et non pour le seul bien du marché et du *cash-flow*. Ne l'oublions pas : on veut breveter la séquence du génome, celle du gène BRCA1 responsable du cancer du sein... pour faire de juteux bénéfices sur le dos de ceux et celles qui ont les moyens. Quant aux autres ...

Le prix Nobel de physique 1979, le Pakistanais Mohammed Abdus Salam écrit, comme en écho à Garmadi : " La Science et la Technologie sont cycliques. Elles sont le commun héritage de toute l'Humanité : est et ouest, nord et sud ont également participé à leur création dans le passé et nous l'espérons continuerons à l'avenir les efforts communs en science devenant une force unificatrice des divers peuples du globe ".

Car, il n'y a nul doute là dessus, les pays du sud accéderont à la Science via le français et je l'espère si le désir, comme disait Bernard Cassen, y est et s'il y a la volonté politique et les moyens.

Mais la diffusion de la Science en français n'a de sens que si celle-ci est popularisée et mise à la disposition du plus grand nombre pour les libérer de la pauvreté, de la misère et de la maladie. Le grand physicien (prix Nobel) Erwin Schrodinger a plaidé, à l'indignation de nombreux philosophes des sciences, d'une science plus proche des gens, moins ésotérique et accessible, et disait notamment : " une science théorique où les initiés seuls continueraient à marmonner en des termes compris au mieux par un petit groupe de partenaires, sera par nécessité coupée du reste de l'Humanité culturelle... Elle est vouée à l'atrophie et à l'ossification. "

Le français, là encore, a une mission et un champ d'action. Populariser grâce à la Toile, le SYFED et des publications *ad hoc* est plus nécessaire que jamais. Mais il faut plus de pugnacité et plus d'audace car pourquoi une " Université de Nuit " et pas une Université aux meilleures heures d'écoute ?

Pourquoi un prix francophone de la recherche aux seuls économistes, médecins et agronomes ?

Admettons que les chimistes de mon espèce sentent trop le soufre, même s'ils n'ont rien à voir — mais là rien — avec Margaret Thatcher, une autre chimiste.

J'ai bien noté que la seule spécialité de la chimie honorée par l'AUPELF est celle des " substances naturelles " autorisée à concourir dans le cadre des Jeunes Equipes de Recherche. Mais alors, *quid* de l'informatique, de la biologie, de la botanique ou de l'algèbre ?

Si on a voulu distinguer " les sciences appliquées " — science d'hier disait le professeur Abdus Salam — alors on a oublié ce que Louis Pasteur a dit en bon français : " La Science et ses applications sont inséparables comme l'arbre des fruits qu'il porte. "

Mais Albert Einstein nous a avertis : " Etrange époque, disait-il, où il faut plus d'énergie pour briser l'atome que pour briser les préjugés ".

Je plaide pour un Observatoire francophone des Sciences et des Techniques pour étudier et faire connaître la vitalité, l'innovation et le dynamisme de la Science en français, pour rendre plus confiants dans cette langue ceux qui, coûte que coûte, veulent être publiés dans la langue de Defoe. Un tel observatoire leur fera connaître le succès de *Médecine-Science*, le renouveau des Comptes-rendus de l'Académie ou celle de *Science Trib* de J. J. Salomon sur la Toile. Bernard Cassen disait hier : " La langue française doit apprivoiser l'immatériel et les signes, en même temps que s'ancrer dans le concret. " Le concret, ce sont par exemple la Science et ses applications. Et si le Sommet de Hanoi décidait un effort particulier en ce sens ?

Car ne nous leurrons point. C'est le politique qui décide. A nous de le convaincre : il y a un avenir pour la Science en français et si par hasard il pense que la Science est trop coûteuse, invitons-le à calculer le coût de l'ignorance !

Il faut oser. " De l'audace, toujours de l'audace, encore de l'audace " disait Danton. D'accord, il a fini guillotiné. Mais, le couperet ne tombera que si nous mettons nous-mêmes notre tête sur ce billot qui a pour nom : Globalisation.

Vous voyez ce qui nous reste à faire ? !

Le français langue de développement

Monsieur **Daniel ETOUNGA-MANGUELLE** (Cameroun)

Professeur Associé à l'université Senghor d'Alexandrie (Egypte)
Président de la Société Africaine d'Etudes d'Exploitation et de Gestion (SADEG)

C'est un truisme d'affirmer que, pour tous les participants à ces Assises, le français est une langue importante. En effet, dans nos différents pays, la langue de Molière est, dans la majorité des cas, la langue officielle, ce qui veut dire qu'elle est fondatrice des institutions nationales avant même d'être la langue de communication de tous les jours.

Héritage de l'histoire de nos peuples, la langue française s'est imposée aux dirigeants des pays africains francophones, comme étant la seule qui permettait aux autochtones, dont les parlers trop nombreux ne couvrent qu'une aire géographique limitée, de communiquer entre eux.

Point d'Etat donc, ni de nation, hors de la langue officielle, seul moyen d'expression de la nouvelle citoyenneté.

Dans certains pays, il est vrai peu nombreux dans le monde francophone, comme le Cameroun, l'histoire, plus capricieuse encore, a conduit, pour les mêmes raisons, à adopter la langue de Shakespeare, en plus de celle de Molière !

Dans le contexte socio-politique de nations émergentes, on imagine aisément que la langue officielle a tôt fait d'être un instrument de promotion sociale. Cela fut inévitable !

De l'interprète du Commandant de cercle au haut fonctionnaire, en passant par l'auxiliaire d'administration, la langue française jalonne le parcours de " l'étrange destin " de tous les Wangrins africains dont l'écrivain Amadou Hampaté Ba a colporté la mémoire. Unique moteur d'un ascenseur social balbutiant, la langue française devient aussi tout naturellement, le support des premières hégémonies nationales, de sorte que,

aujourd'hui encore, dans de nombreux pays africains, son niveau d'implantation définit les lignes de clivage entre les populations côtières (sudistes), réputées ouvertes aux influences étrangères et les populations enclavées (nordistes), jugées plus réfractaires.

Dans ces pays africains francophones, si un plurilinguisme associant le français aux langues locales au niveau de l'enseignement primaire, apparaît à présent comme une réponse idoine à la baisse de performance d'un système scolaire qui génère de plus en plus l'exclusion, personne ne conteste plus la nécessité d'utiliser le français, langue universelle s'il en est, des lors qu'il s'agit de s'ouvrir aux autres et à l'économie-monde.

Clé d'accès à une modernité qui attire et effraie à la fois, la langue française est-elle pour autant une langue de développement ?

Intrinsèquement, la réponse est bien sûr oui et croyez bien que je ne ferai ici l'injure à personne de rappeler l'apport essentiel de la langue française et par extension du monde francophone au développement des sciences et des techniques qui transforment chaque jour davantage la vie des hommes et contribuent à rapetisser notre monde en enserrant les cinq continents dans les mailles toujours plus fines d'un réseau de communication planétaire. Non, il ne s'agit point de cela !

Je voudrais arrêter le diagnostic au seul niveau des Etats francophones d'Afrique pour ce qui a trait à la perception du rôle du français comme langue de développement.

Est-on convaincu en Côte d'Ivoire, au Sénégal, à l'Ile Maurice ou au Congo, que le français est une langue de développement ? Est-ce une réalité vécue par tous les états francophones d'Afrique et par leurs populations ?

Mon sentiment est que dans nos pays, on ne considère, hélas, le français que comme une langue de scolarisation et pas assez comme une langue de développement. C'est assurément un tort car l'on ne peut réduire une langue de civilisation telle que le français à la dimension d'un simple outil de communication. Et quand bien même cela serait, qui peut croire que cet outil soit neutre ?

Considérer le français comme langue de développement, c'est reconnaître que cette langue porte en elle et véhicule des normes et des valeurs qui participent de la civilisation de l'universel.

Qu'il s'agisse des arts, de la philosophie, de religion, des libertés fondamentales, des droits de l'homme et du citoyen, des systèmes de gouvernements, il n'y a pas un seul concept que ne traduise avec concision, finesse et beauté, la langue française.

L'on aime à dire qu'elle est celle de Molière, mais on oublie de dire qu'elle est aussi celle de Jean-Jacques Rousseau, de Montesquieu, de Tocqueville, de Laplace, de

Lavoisier, des Frères Lumière, de Braudel et de beaucoup d'autres qu'il est impossible de nommer tous ici, tant ils sont nombreux.

Oui, le français est bien une langue de développement, mais à mon avis, cette affirmation n'est vraie que lorsque la langue est vécue dans sa dimension totale. Or, la tentation est grande d'exploiter le français " à la carte ", en n'utilisant que les concepts qui ont la grâce des prescripteurs. C'est pour cela que parfois, devant un vocable limpide, les Africains s'interrogent : faut-il démocratiser l'Afrique ou africaniser la démocratie ? Le débat est d'actualité et fait couler beaucoup d'encre. Il mérite d'être tranché.

A mon humble avis, les populations africaines qui, dans de nombreux pays, privilégient l'écoute des programmes de Radio France Internationale au détriment des médias publics nationaux jugés partisans, militent ostensiblement en faveur de cette francophonie de développement qui veut que l'on donne désormais aux mots le même contenu, au Nord comme au Sud.

Mais au-delà des concepts, il y a bien sûr les réalités de terrain qui restent têtues, même quand la volonté politique est forte car, pour qu'il soit performant, l'enseignement requiert un minimum d'infrastructures et d'équipements, des enseignants bien formés et motivés, un environnement qui cultive le goût de l'effort et récompense le mérite.

Songez qu'au Cameroun on a enregistré cette année, toutes séries confondues, vingt-trois mille candidatures au baccalauréat, pour un pays de plus de douze millions d'habitants. Avec un taux de réussite de 51,8 %, les classes en zone urbaine, où s'entassent parfois cent vingt élèves, sont délabrées, les bibliothèques vides de tout ouvrage, pour ne rien dire du dénuement des écoles situées en zone rurale.

Les forums comme celui qui nous rassemble ici, offrent l'opportunité de s'interroger sur les raisons de cet état de choses et de réfléchir sur les dispositions qu'il conviendrait de prendre pour que dans le monde francophone, l'enseignement du et en français contribue au véritable développement de l'homme. Je veux parler de " tout l'homme ".

Je vous remercie.

ETUDES DE CAS

Du multilinguisme au plurilinguisme : étude du cas suisse

Monsieur **Jacques-André TSCHOUMY** (Suisse)

Membre du Conseil européen des langues
Membre de l'Observatoire linguistique européen
Membre du Comité de l'Association suisse " Langues et Cultures "

Comprendre trois langues à la fin de l'école obligatoire : sa langue maternelle et deux langues vivantes, l'une dite de proximité et l'autre de grande diffusion internationale ; l'une enseignée à l'école primaire et l'autre au collège.

Brièvement énoncé, ce projet pourrait bien s'affirmer un des grands défis éducatifs de la fin du XXe siècle. " Parler européen demain " pourrait bien se révéler une compétence fondamentale, au même titre que lire, écrire et compter. De manière diversifiée, plusieurs pays d'Europe visent actuellement cet objectif nouveau fixé à l'éducation de base. Et la Suisse ?

L'effort suisse d'éducation linguistique

L'image qui rôde en Europe du plurilinguisme suisse n'est pas exacte. Le Suisse n'est pas polyglotte, c'est le pays qui est quadrilingue. Mais il reste vrai que son effort d'éducation vise au plurilinguisme par une politique d'enseignement / apprentissage des langues très précise : égale estime de toutes les langues ; enseignement / apprentissage de deux langues vivantes à l'école obligatoire, dont l'une, dite de proximité, à l'école primaire (neuf à dix ans), et l'autre, dite de grande diffusion internationale, au premier cycle de l'enseignement secondaire (douze ans) ; débat public du projet par la société civile et souvent vote populaire ; préparation soignée de cette innovation pédagogique ; élaboration expérimentée d'un cours tout nouveau, lui-même objet d'évaluation et objet

déclaré évolutif ; mobilisation de la recherche d'accompagnement pour adapter l'outil pédagogique au besoin et aux conditions ; échelonnement dans le temps des acquisitions ; primat des compétences passives ; priorité des compétences orales ; points de rencontre qui définissent le niveau optimal de savoirs et de compétences à acquérir par les élèves à la fin de chaque cycle ; conduite de l'enseignement par des enseignants généralistes. Voilà l'état des lieux de l'enseignement / apprentissage en Suisse.

Mais quel est l'état des lieux de l'enseignement/apprentissage des langues en Europe ?

La spectaculaire avancée européenne

Quelles sont donc les tendances, en Europe, en matière d'enseignement/ apprentissage des langues vivantes à l'école publique obligatoire ?

Les indicateurs qui suivent sont révélateurs et effacent de nombreuses idées reçues. Ils montrent, en effet :

a) L'avancée du multilinguisme en Europe

La majorité des systèmes scolaires enseignent trois langues à l'école obligatoire; certains même en enseignent quatre. L'anglais tout seul n'est donc plus le scénario retenu en Europe. C'est tout à fait nouveau.

b) La précocité de l'enseignement/ apprentissage des langues secondes

La majorité des systèmes scolaires enseignent la première langue vivante étrangère à six ou à huit ans, soit à l'école primaire, très souvent en même temps que la langue maternelle (à six ans), ou un peu plus tard (à huit ans), et même assez souvent en enseignement préscolaire (à trois, quatre ou cinq ans). On assiste là peut-être à l'avènement de la plus grande innovation de ce siècle.

c) Le choix ouvert de la langue seconde

Introduit-on une langue de proximité européenne d'abord, de grande diffusion d'abord ? Les systèmes scolaires européens hésitent, même si une tendance pour la langue de proximité semble se confirmer avec les années. L'avenir fixera l'évolution.

d) Le statut obligatoire de cet enseignement / apprentissage

L'évolution vers un statut obligatoire, et non seulement facultatif, est évidente. L'enseignement est décrété obligatoire pour la Langue 2 et la Langue 3. Ce caractère obligatoire est une contribution à la recherche de l'égalité des chances et une option d'autant plus importante que l'on sait combien les contrats professionnels et les promotions sont pondérés considérablement par la maîtrise des langues.

Les recommandations helvétiques

En 1991, année du 700e anniversaire de la Confédération helvétique, les projets n'ont pas manqué visant à une amélioration de la qualité de l'enseignement des langues vivantes en Suisse. L'avis général fut qu'il faut aller au-delà des âges et au-delà des expériences actuellement en cours. La Confédération a recommandé que soient menées des expériences d'apprentissage de langues et de cultures selon diverses modalités :

- écoles à classes bilingues ;
- échanges internationaux d'un semestre ou d'un an (10e année) ;
- orientation du matériel vers l'interculturalisme ;
- éducation plus interculturelle ;
- développement du bac " langues modernes " ;
- intensification de la formation linguistique des enseignants ;
- institution d'une année linguistique obligatoire ;
- bourses fédérales dites de mobilité

Développements pour demain, en Suisse

Un Symposium organisé à Lausanne en juin 1991, dans le cadre du 700e anniversaire de la Confédération helvétique, a conclu sur quatre trains de projets et d'expériences à mener très concrètement ; au niveau régional, cantonal et local.

Voici ces quatre trains de propositions :

1) Initier quelques expériences d'enseignement / apprentissage **plus précoce** dans les langues vivantes, soit au début de la scolarité (six ans), ou plus tôt encore, en enseignement préscolaire (quatre ou cinq ans) ; adapter la méthode à l'âge des enfants.

2) Mettre en œuvre des expériences d'apprentissage *dans la langue*, et non plus *de* la langue, soit d'enseignement / apprentissage par immersion progressive, dans des disciplines d'expression d'abord (éducation physique, musicale et artistique) ; puis d'éveil (géographie, histoire) ; puis instrumentales (mathématique, etc.) ; enfin fondamentales (par exemple : philosophie).

3) Mettre à l'étude un programme cohérent **d'éveil aux langages**, selon des modèles actuellement développés à Londres (*languages awareness* d'Hawkins) et à Grenoble (Louise Dabène), ainsi qu'un enseignement / apprentissage d'ouverture à toutes les langues, en une visée qui sera interculturelle. Former les enseignants et créer les instruments didactiques.

4) Désigner quelques centres-pilotes pour la conduite d'expériences intégrant une véritable **éducation aux échanges**. Cette pédagogie prendra en compte l'*avant*, le *pendant* et l'*après*-échange. L'échange sera d'enseignants, d'élèves ou de messages (écrits, faxés, télématiques). Ces expériences seront pilotées par des établissements scolaires, en partenariat avec les pouvoirs locaux (politiques et associatifs), selon le modèle du projet.

Conclusion : vers un Portfolio européen des langues.

Le multilinguisme est un constat. Un constat de contiguïté de langues et de cultures. Il identifie une situation de base.

Le plurilinguisme est une volonté de développement d'un " savoir-plusieurs-langues " et d'un " vécu-plusieurs-cultures " de la personne et des sociétés, soit donc la volonté d'un développement greffé sur ce trésor que sont ces situations multilingues contiguës.

Le multilinguisme est facette de la multiculturalité de terrain des sociétés, source et ressource, sujet et objet d'une éducation plurilingue et interculturelle de la personne et des sociétés.

Le Portfolio européen des langues adopté en juin 1997 par le Conseil de l'Europe est désormais le point d'ancrage des savoirs linguistiques de l'apprenant, à l'école, hors de l'école, quelle que soit la langue, quel que soit l'ordre des langues apprises, quel que soit son âge, quel que soit son niveau.

Le Portfolio et le Cadre européen des langues seront les deux instruments majeurs des prochaines politiques linguistiques européenne et suisse. Ils apportent aux systèmes éducatifs nationaux la cohérence internationale qu'ils recherchaient depuis vingt ans. Les expériences ont commencé. En Bulgarie, par exemple.

Matériaux pour une stratégie globale pour la Francophonie : le cas de l'Ile Maurice, exemple de plurilinguisme réussi.

Professeur **Issa ASGARALLY** (Maurice)

Professeur Chargé de cours à l'Institut de l'Education de Maurice

Introduction

Maurice occupe une place privilégiée parmi les exemples de plurilinguisme réussi dans le monde. C'est en même temps un haut lieu de la Francophonie puisqu'elle a accueilli le 5e Sommet en 1993. Et pourtant la seule langue officielle[1] depuis 1810, date de la conquête anglaise de l'île, demeure l'anglais. Ce qui explique peut-être pourquoi l'on ait qualifié la Francophonie mauricienne de " paradoxale "[2]. Mais de paradoxe il n'y en a point. Ou alors le paradoxe, ce serait non pas la Francophonie mauricienne, mais l'absence de reconnaissance officielle du créole et l'officialité de l'anglais, langue peu parlée quotidiennement, pour ne pas dire quasi étrangère pour la plupart des Mauriciens.

1. Le plurilinguisme mauricien

Les dernières données recueillies sur la situation linguistique de Maurice confirment que le Mauricien demeure plus que jamais multilingue. Selon le Recensement de la population de 1990, une douzaine de langues sont utilisées à Maurice dont le français, le

---

[1] Bien que l'anglais, comme l'a relevé Robert Chaudenson, ne figure pas dans la Constitution de Maurice, il est bel et bien la langue officielle *dans les faits :* c'est la langue de l'administration, la langue des débats à l'Assemblée nationale (le français étant optionnel) et la langue des plaidoiries en Cour Suprême.

[2] D. Baggioni & D. de Robillard, *Ile Maurice. Une Francophonie paradoxale:* "Limitée à un bout par le fait légal (la quasi-officialité de l'anglais), à l'autre par la réalité massive de la créolophonie, la Francophonie à Maurice est un vivant paradoxe ".

créole, le bhojpuri, l'anglais, le hindi, l'ourdou, le marathi, le télégou, le tamoul, l'arabe, le gujerati et le chinois. Le créole, langue maternelle de la majorité (61,7 %) de la population est la langue véhiculaire par excellence puisqu'elle transcende les ethnies et sous-ethnies, les catégories socioprofessionnelles, les groupes d'âge et la zone d'habitation (urbaine / rurale). A l'exception du bhojpuri qui a un rôle véhiculaire dans certaines situations de communication, les langues asiatiques sont des langues grégaires, c'est-à-dire qu'elles sont parlées lors des rencontres sociales et / ou religieuses entre les membres de la même ethnie ou sous-ethnie.

Une récente *Etude pluridisciplinaire sur l'exclusion* à Maurice (1997) confirme également l'utilisation de toutes ces langues à Maurice bien que le créole, le français et le bhojpuri demeurent en première ligne. Cette étude, axée évidemment sur des enquêtes quantitatives, comporte aussi des entretiens individuels semi-directifs, qui donnent une photographie saisissante du plurilinguisme mauricien. Nous reprenons ici un court extrait du compte-rendu de ces entretiens, le premier avec une étudiante indo-mauricienne (niveau Education supérieure) et le second avec un lycéen de dix-huit ans (niveau Bac) appartenant à la " Population générale " (métisse). Tous deux sont de condition modeste et habitent dans la banlieue de la capitale, Port-Louis.

> *En sus de sa langue maternelle (le créole), l'étudiante parle le français et l'anglais. Elle dit pouvoir comprendre et parler assez bien le tamoul, et peut comprendre l'hindoustani (un mélange du hindi et de l'ourdou) parlé dans les films indiens. Le matin, elle se prépare pour aller à l'Université, avec des chansons indiennes radiodiffusées comme bruit de fond, écoute le bulletin d'information en français de 7 h et parle créole à sa mère, et parfois un peu de tamoul. En chemin, elle parle créole à ses amies et déclare entendre dans son environnement moins le créole que le bhojpuri, car la majorité dans sa localité est indo-mauricienne. Dans le bus et à l'Université, elle utilise encore le créole avec ses amies et même avec des chargés de cours, à l'exception de quelques-uns qui s'expriment en français ou en anglais. A son retour à la maison, c'est de nouveau le créole.*
>
> *Le lycéen parle trois langues : le créole (sa langue maternelle), le français et l'anglais. Le matin, tout le monde parlant créole chez lui, il n'entend le français et l'anglais qu'à la radio. Sur le chemin de l'école et dans le bus, il ne parle que le créole. Mais dans la cour du lycée (situé en ville), il lui arrive de parler français aux enseignants qui ont l'habitude d'utiliser cette langue. Dans la salle de classe, il parle français, sauf dans la classe de General Paper, où il a recours à l'anglais pour répondre à l'enseignant. De retour à la maison, il regarde parfois les longs métrages en français et anglais, et écoute des chansons en anglais avant de s'endormir.*

Ainsi la gestion quotidienne de leur plurilinguisme par l'étudiante et le lycéen indique qu'ils appartiennent à plusieurs " communautés linguistiques " (créolophone, francophone, anglophone ou tamoulophone). On peut aussi dire qu'ils appartiennent à la fois à la communauté des locuteurs d'une langue véhiculaire (le créole), à la communauté des locuteurs d'une langue grégaire (le tamoul), à la communauté des gens vivant dans un pays dont la langue officielle est l'anglais et enfin à la communauté des locuteurs d'une langue semi-officielle, le français. En d'autres mots, qu'ils appartiennent à une " communauté sociale ", l'île Maurice ou leur localité, dans laquelle, selon les moments de la journée, selon leurs occupations, selon à qui ils parlent, où ils parlent, ils vont utiliser dans leur répertoire linguistique la langue qui convient à la situation en présence.

2. La place du français dans le plurilinguisme mauricien

Selon les données du Recensement et de l'Etude sur l'exclusion, le français occupe une place de choix dans le plurilinguisme mauricien bien qu'il ne soit la langue maternelle de pas plus de 3,46 % de la population. En effet, d'après le Recensement de la population — qui s'élevait en 1990 à 1 056 660 — le français est parlé couramment à la maison par 34 455 locuteurs. Si l'on tient compte du fait que 22 665 locuteurs ont déclaré utiliser le français à la maison avec le créole, une langue orientale ou une autre langue européenne, l'on arrive à un nombre total de 57 120 locuteurs francophones en famille, soit 5,41 % de la population.

Encore une fois, l'Etude sur l'exclusion soutient les données du Recensement, car 2 % de la population déclarent avoir le français comme langue maternelle. Mais le français a une forte présence dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Même s'il n'est pas la langue maternelle, le français a une forte présence au foyer mauricien. En effet, 93 % de la population suivent les bulletins télévisés en français contre 32 % en hindoustani, 18 % en créole et 14 % en anglais. Parmi les langues parlées par les répondants à leurs amis dans la rue ou entendues dans leur voisinage, mais également parmi les langues parlées à leurs collègues hors du travail, le français suit le créole et le bhojpuri. Le français suit toujours le créole, mais devance le bhojpuri parmi les langues parlées aux collègues au travail, et dans les magasins et les bureaux en ville. Et à l'école, le français vient en première position parmi les langues parlées aux enseignants, suivi du créole et de l'anglais. Par ailleurs, à une question aux réponses multiples, 71 % des répondants déclarent utiliser le français pour écrire des lettres contre 47 % en anglais et 22 % en créole.

3. Et l'anglais ?

En dernier lieu, ce qui se dégage des données les plus récentes c'est que l'anglais est parlée couramment par une infime minorité de locuteurs mauriciens. En effet, l'anglais, selon le Recensement, n'est parlé à la maison que par deux mille deux cent quarante locuteurs, soit 0,2 % de la population. Selon l'étude sur l'exclusion, on ne retrouve pas l'anglais parmi les trois langues que les répondants mentionnent comme étant leur langue maternelle. Et il est également absent des échanges entre amis dans la rue ou des conversations entre collègues hors du travail.

Claude Hagège fait un constat crucial dans *Le français et les siècles :*

" Aujourd'hui, la vérité n'est pas que le français recule, elle est que l'anglais avance plus vite que lui. " A Maurice, l'anglais multiplie ses assauts comme le prouvent la reprise des activités du *British Council* après une longue période d'hibernation et le vote à l'Assemblée nationale d'un projet de loi en faveur de la création d'une *English Language Union.* Mais le français avance plus vite que l'anglais ! il serait salutaire de se pencher sur les facteurs d'une telle progression. Car ces facteurs pourraient inspirer une éventuelle stratégie globale pour la Francophonie.

4. Le français dans le système éducatif mauricien

Bien que le seul enseignement *en* français à Maurice soit l'enseignement *du* français, le moins qu'on puisse dire c'est que cette langue est bien implantée à l'école mauricienne, du pré-primaire à l'éducation supérieure.

La situation du français dans le secteur du pré-primaire varie d'une école à l'autre. Ce n'est que cette année que le Gouvernement a décidé d'intervenir afin de subventionner l'école maternelle et d'harmoniser l'enseignement en termes de manuels scolaires et de programme d'études. En outre, les données sur le pré-primaire ne sont pas toujours disponibles. Mais on peut avancer que le français est utilisé comme moyen d'expression, et souvent comme médium d'instruction, dans la plupart des écoles se trouvant dans les régions urbaines. Il existe cependant des écoles maternelles, par exemple celles de l'association *Play Group,* où l'enseignement se fait uniquement en créole.

A l'école primaire, le français est l'une des quatre matières obligatoires au programme d'études, les autres étant l'anglais, les mathématiques et les sciences de l'environnement. A l'exception du français, l'enseignement de toutes ces matières se fait en anglais, avec parfois le recours au créole dans les premières années du primaire. Les langues asiatiques (le hindi, l'ourdou, le télégou, etc.) sont également enseignées, mais ce sont des matières

optionnelles qui ne sont pas prises en compte dans le classement final des élèves aux examens de fin d'études primaires (CPE).

Dans les deux premières années du primaire, 250 minutes sont consacrées par semaine à l'enseignement du français sur un total de 1200 minutes, soit 20,8 %. Ce nombre passe à 300 minutes par semaine, sur un total de 1500 minutes, soit 20 %, en troisième et quatrième années et atteint 325 minutes dans les deux dernières années du primaire (5e et CPE), soit 21,7 %. Si on dégage la moyenne des ces trois pourcentages, on peut dire que l'enseignement du français occupe 20,8 % du temps que l'enfant passe à l'école primaire plurilingue, où on lui enseigne aussi l'anglais et une des langues asiatiques (selon son souhait).

Il faut signaler ici l'expérience de l'Ecole du Centre, école privée, où le médium d'instruction est le français, mais où l'anglais est enseigné par des locuteurs natifs. L'Ecole du Centre suit les programmes d'études en vigueur dans les écoles françaises, tout en mettant l'accent sur une certaine " mauricianité ".

Dans les trois premières années du secondaire, le français est à parité avec l'anglais, chaque langue bénéficiant de 200 minutes d'enseignement par semaine sur un total de 1 600 minutes, soit 12,5 %. En 4e et en 5e années (*Forms* 4 & 5), le français ne bénéficie que de 160 minutes d'enseignement par semaine alors que la situation de l'anglais reste inchangée. Dans les deux dernières années du secondaire (*Form* 6 ou HSC), ceux qui étudient uniquement la langue française ont 160 minutes d'enseignement alors que ceux qui se spécialisent en langue et littérature françaises bénéficient de 360 minutes de cours par semaine sur un total de 1 600 minutes.

Pour ce qui est de l'éducation supérieure, nous ne mentionnerons ici que les cours de français dispensés à ce niveau par le *Mauritius Institute of Education.* Il s'agit essentiellement des cours de PGCE, un diplôme de pédagogie destiné aux enseignants possédant au moins une licence et des cours de B.Ed., une licence en pédagogie. En sus des cours de pédagogie à proprement parler, ces enseignants étudient la linguistique française ainsi que la littérature française. Pour ce qui est du nombre d'heures de cours, le B.Ed., qui s'étend sur trois ans, comporte dix-huit modules de 45 heures chacun, dont quatorze sont consacrés au français. En ce qu'il s'agit du PGCE, il est d'une durée de deux ans : la pédagogie occupe une journée d'enseignement (de 9 h à 17 h) par semaine et le français, une demi-journée.

5. Le français et les médias

Le premier journal imprimé à Maurice[3] était déjà en français. Le premier quotidien, également. Depuis, le français a conservé sa primauté sur la presse écrite mauricienne. Sur une vingtaine de titres de la presse écrite (quotidiens et hebdomadaires) paraissant actuellement à Maurice, un hebdomadaire est entièrement en anglais, un autre contient autant de textes en anglais qu'en français alors que deux quotidiens, destinés aux commerçants sino-mauriciens, sont en chinois. Les autres journaux et les magazines contiennent parfois des articles en anglais, mais dans l'ensemble la presse écrite est francophone.

Dans le paysage audiovisuel mauricien, le français est également très présent. Pour ne prendre que la télévision, nous avons relevé dans un magazine des loisirs[4] la répartition linguistique sur les trois chaînes de la station nationale de radiotélévision, la Mauritius Broadcasting Corporation (MBC). Sur 242 heures de diffusion, le français occupe 116 heures, soit 48 % contre 49,5 heures à l'anglais (20,5 %) et 76,7 heures aux langues asiatiques (hindoustani, tamoul, chinois, ourdou et marathi), soit 31,5 %.

Il existe bien sûr d'autres chaînes de télévision dans le paysage audiovisuel mauricien. Les Mauriciens peuvent capter aisément *RFO Réunion* de l'île voisine de la Réunion, département français. La MBC gère également deux chaînes cryptées : *Canal Plus,* qui émet en français à l'exception du bulletin d'information de ABC *News*, et *Sky New*, qui émet en anglais vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les émissions de la chaîne francophone internationale TV5 sont diffusées sur *MBC3* avant et après sa propre programmation, c'est-à-dire très tôt (de 6 h à 13 h) et très tard (de 23 h à 5 h 30 du matin). D'après notre relevé, sur 762 heures de diffusion de *MBC1, MBC2, MBC3,* RFO *Réunion, Canal Plus, Sky News* et *TV5,* le français occupe 465 heures, soit 61 % contre 219 heures à l'anglais (29 %) et 76,7 heures aux langues asiatiques, soit 10 %.

Le cinéma, qui était moribond, connaît en ce moment un nouvel essor à Maurice. Ici, également, le français est hautement privilégié. Car seuls sont projetés des films en français — ou des films américains postsynchronisés en français — et des films indiens en hindoustani. Etant donné que l'industrie cinématographique française — bien qu'elle compte des réalisateurs de qualité comme Jean-Jacques Annaud et Luc Besson — ne

---

[3] *Annonces, Affiches et Avis divers pour les colonies des Isles de France et de Bourbon,* fut fondé en 1773 par Nicolas Lambert. Le premier quotidien, *Le Cernéen,* sortit des presses en 1832.

[4] *Week-end Scope,* semaine du jeudi 21 août au mercredi 27 août 1997.

peut contrer pour l'instant la puissance de Hollywood, la postsynchronisation demeure donc une solution d'attente pour le monde francophone.

6. Le français dans l'environnement graphique mauricien

Dans un entretien paru dans *Le Monde de l'Education,* sous le titre " La langue française souffre ", Michel Serres fait un constat accablant : " *Ce qui me frappe le plus aujourd'hui, c'est que la langue française souffre. Elle est entrée depuis vingt ou trente ans dans un moment de grande douleur. Nous sommes assez nombreux à en avoir conscience, les étrangers peut-être plus que nous encore. Ce basculement a eu lieu au moment où, dans les rues de Paris, les mots de langue anglaise l'ont emporté sur ceux de langue française. Les publicitaires ont une part de responsabilité importante dans cette situation.* "

A Maurice, ancienne " Isle de France ", nous sommes très loin de la situation décrite par Michel Serres, car le français domine dans l'environnement graphique. D'abord, les noms de lieux qu'on peut égrener selon l'humeur du moment : *Cap Malheureux, Crève-Cœur, Solitude, Baie du Tombeau* ou *Espérance, Providence, Sans Souci, Bois des Amourettes* ...Sur les enseignes des magasins et les affiches sur les murs, le français marque une présence importante et côtoie souvent l'anglais. C'est ainsi que *Bistro Champs Elysées* ou *Restaurant Cheminots* avoisine *Parking for private cars only.* Etant donné que l'environnement graphique donne des indications intéressantes sur la fonction sociale des langues, on peut dire que Maurice — comme Paris et contrairement à Dakar — est une belle illustration de la coexistence des langues qui se partagent le territoire géographique et social sans jamais se mélanger. Sauf dans le cas de *Zizi Store* ou de *La Teeshirterie !*

7. Le français et le multiculturalisme mauricien

A Maurice, le français a su exprimer les différences d'un pays multiculturel par excellence. Le fait marquant a été " l'appropriation extra-ethnique " ou " d'ethnicisation " qui s'est opérée au cours de l'histoire. Langue des colons au début de la colonisation française, le français est devenu la langue de leurs descendants, les Franco-Mauriciens, avant de s'étendre aux métis nés de leur union avec les esclaves noirs. Si pendant une très longue période, le français demeurait la langue des Franco-Mauriciens et des membres de la " Population générale ", c'est-à-dire métisse, il poursuivra fort heureusement son extension en cercles concentriques, surtout après l'indépendance en 1968, pour devenir la langue des Mauriciens d'origine indienne ou

chinoise. Contrairement à l'anglais, langue officielle, mais " langue de personne ", le français devient de plus en plus la " langue de tout le monde ".

Il va de soi que le français véhicule les diverses cultures associées aux groupes sociaux composant la nation mauricienne. Car, ceux-ci étant devenus francophones, n'ont guère abandonné les cultures de leurs pays d'origine, dont celles, millénaires, de l'Inde et de la Chine. Dans un certain sens, le français est à Maurice un obstacle de taille à tous les rouleaux compresseurs de l'uniformité culturelle.

Ce qu'on peut dégager de la situation mauricienne, c'est que dans le combat contre l'hégémonie de l'anglais dans le monde, le français doit petit à petit se démarquer de groupes sociaux minoritaires pour s'étendre en cercles concentriques à l'ensemble d'un pays, d'une région ou d'un continent. Mais en même temps il doit pouvoir exprimer les différences, en premier lieu culturelles, du monde. Comme le dit Jean-Louis Roy dans *La Francophonie, l'émergence d'une alliance :* " L'alliance francophone est l'affirmation d'une différence dans le monde. Voilà bien un motif d'être attaché aux différences qui la caractérisent et la constituent. "

8. Le français dans le " champ " intellectuel mauricien

Pour de nombreux Mauriciens, la France, berceau de la Francophonie, est associée à l'idée de liberté depuis la Déclaration Universelle de droits de l'homme. 1789 et 1968, ces grandes dates de l'histoire de France, sont aussi les grandes dates de l'histoire du monde. Et ses grandes figures, de Voltaire à Sartre, ont inspiré mille combats pour la liberté et la justice, piliers de la démocratie.

Si la période pré-indépendance (avant le 12 mars 1968) a été marquée par des hommes politiques et des intellectuels anglophones influencés par la *Fabian Society* de Londres ou les militants de l'indépendance en Inde, la plupart de ceux qui dominent la vie politique et sociale de Maurice depuis l'indépendance ont été, à un moment ou un autre, dans la mouvance intellectuelle de la France. De nombreux débats ont été ainsi suscités à Maurice par les écrits — et l'action — d'un René Dumont, d'un Michel Rocard ou d'un Alain Minc.

Face à la pensée unique que nous promet le monde unilingue et monolithique anglo-américain, la Francophonie doit représenter la chance de " penser autrement ", et il serait logique que des pays francophones deviennent des phares en matière de démocratie.

Tout en tenant compte des facteurs géopolitiques, on gagnerait à réfléchir sur cette mise en garde de Claude Hagège : " L'image du français risque d'être ternie par le lien entre lui et des potentats impopulaires comme il semble que ce soit actuellement le cas en Haïti, où l'anglais occupe dans les médias et dans les manifestations publiques une place croissante. "

9. Le français et l'écriture

De *Paul et Virginie* de Bernardin de St. Pierre à *La Quarantaine* de J.-M. G. Le Clézio, en passant par *Sonnet à la dame créole* de Baudelaire, le renom de Maurice doit énormément à la littérature d'expression française. Mais après ces écrivains français[5] qui ont séjourné dans l'île, des écrivains Franco-Mauriciens, dont Auguste Esnouf, Malcolm de Chazal et Raymonde de K/Vern, donneront une importante littérature en français à Maurice. Parallèlement à l'extension du français, des écrivains métis, à Maurice même (Marcel Cabon, René Noyau, Jean-Georges Prosper, Pierre Renaud) ou installés en France (Jean Fanchette, Marie-Thérèse Humbert, Edouard Maunick), prendront la relève. Depuis l'indépendance du pays, des écrivains d'origine asiatique (Ananda Devi Nirsimloo, Joseph Tsang Mang Kin, Khal Toorabally, Hassam Wachill) essayent de s'imposer dans la littérature d'expression française. Mais il faut reconnaître que la plupart des écrivains mauriciens d'origine asiatique — et souvent les meilleurs — s'expriment en hindi, à l'instar d'Abhimanyu Unnuth, en anglais (Yacoob Ghanty, Ramesh Ramdoyal, Azize Asgarally) et en créole (Dev Virahsawmy, Vidya Golam). Dans le domaine purement littéraire, une véritable " appropriation extra-ethnique " du français est encore à venir.

10. La dimension économique de la Francophonie mauricienne

Pour des raisons d'ordre historique, le secteur privé est dans l'ensemble francophone bien qu'il n'hésite pas à utiliser l'anglais lorsque les situations de communication l'exigent. Le Forum des Affaires, que Maurice a déjà accueilli et présidé, entretient ce dénominateur commun qu'est le français. Les relations commerciales avec le monde francophone sont intenses. La France est le premier fournisseur de Maurice. C'est le

[5] Né à Nice, J.-M. G. Le Clézio est d'origine mauricienne.

second investisseur à Maurice après Hong Kong. La France est également son deuxième client, ses importations étant essentiellement le textile. Des dizaines de milliers de touristes arrivent annuellement de France et de l'île de la Réunion. Le français est la langue de communication de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui regroupe les îles de la région, notamment les Seychelles, la Réunion, les Comores, Madagascar et Maurice. Et les étudiants mauriciens se rendent de plus en plus en France à cause du coût élevé des études universitaires en Grande-Bretagne.

Cette dimension économique de la Francophonie est déterminante, car sans elle, tout le reste aurait été des châteaux de sable.

S'il y a une leçon à tirer de qu'on vient d'esquisser c'est que la " vague unilingue qui déferle sur le monde " (Michel Guillou) étant avant tout d'ordre économique, la défense d'un monde multilingue et multiculturel passe d'abord par l'économie. Sinon l'issue finale du conflit sera connue d'avance. La critique de Louis-Jean Calvet formulée en 1987 dans *La guerre des langues* semble pertinente : " Or toute l'action officielle des pays francophones semble depuis lors avoir totalement négligé dans ses analyses ce fait fondamental qu'on ne pouvait concurrencer avec des arguments culturels une expansion dont le moteur était économique. " Il est rassurant de constater que l'AUPELF-UREF, sous la direction de Michel Guillou, tient de plus en plus compte de ce fait et agit en conséquence.

Conclusion

Le XXIe siècle sera-t-il anglophone ou plurilingue ? Les Assises de Hué représentent un moment crucial de réflexion et de prise de décision afin de donner une réponse à la fois réaliste et audacieuse à cette question qui demeure un important enjeu mondial. Puisse notre présentation d'un pays, grand comme un mouchoir, qui a su relever *in vivo* le défi du plurilinguisme face à la force institutionnelle de l'anglais, enrichir vos délibérations ! Car Maurice, exemple de plurilinguisme réussi, est aussi un exemple pour le monde francophone.

Bibliographie

Asgarally, Issa : *La situation linguistique de l'île Maurice,* Thèse de IIIe cycle, Université Paris V-René Descartes, 1982, 282 p.

Asgarally, Issa (Ed.) : *Etude pluridisciplinaire sur l'exclusion à Maurice,* 1997, Imprimerie du Gouvernement, 194 p.

Baggioni D. & Robillard D. de : *Ile Maurice, Une Francophonie paradoxale,* Editions L'Harmattan, 1990, 186 p.

Calvet, Louis-Jean : *La guerre des langues,* Editions Payot, 1987, 294 p.

Guillou, Michel : *La Francophonie, nouvel enjeu mondial,* Editions Hatier, 1993, 156 p.

Hagège, Claude : *Le français et les siècles,* Editions O. Jacob, 1987, 224 p.

Roy, Jean-Louis : *La Francophonie, l'émergence d'une alliance,* Editions Hurtubise, 1989,134 p.

Serres, Michel : *La langue française souffre* in *Le Monde de l'Education,* N°239, 1996, p. 34-35.

Housing and Population Census of Mauritius 1990, Vol. II, Ministry of Economic Planning and Development. 1990, Imprimerie du Gouvernement.

Le français dans le plurilinguisme au Laos

Monsieur **Sacklokham KHAMHOUNG** (Laos)

Directeur adjoint, direction de l'enseignement général

1. L'enseignement des langues étrangères en RDP Lao (depuis 1975)

Le 2 Décembre 1975 fut proclamée la République Démocratique Populaire Lao à l'issue du congrès des représentants du peuple. Une des résolutions du congrès fut l'adoption de la langue lao comme langue officielle et de l'instruction des écoles primaires à l'université.

Nul n'ignore qu'avant 1975 le Laos était divisé en deux zones : une zone du gouvernement de Vientiane et une zone libérée du Pathet Lao. L'usage de la langue nationale était différent entre les deux zones. Dans la zone du Pathet Lao, la langue lao était la langue officielle d'un état indépendant. Dans la zone occupée par le Gouvernement de Vientiane, la laociation (comme langue officielle dans l'administration et dans l'enseignement) fut un fait récent. Le français y assumait sans rival les fonctions essentielles de la langue dans le cadre d'un état moderne (administration, enseignement, techniques) laissant la langue lao et les quelques dialectes minoritaires dans les limites étroites des usages religieux ou littéraires traditionnels. Cependant l'anglais commençait à se faire apparaître et s'imposer comme langue de commerce, de technologie moderne et économique.

De la période d'après la libération totale (l'unification) du pays jusqu'à la veille de l'ouverture en 1987, le russe était la langue dominante à cause des coopérations politique, économique, éducative, culturelle et d'aides massives de l'ex-Union Soviétique et des autres pays socialistes de l'Est surtout en bourses d'études techniques et supérieures. Des milliers d'étudiants lao partaient pour les études chaque année dans ces pays.

Malgré cela l'enseignement de la langue russe dans les écoles secondaires lao (à partir de la 6e classe) ne se faisait pas au détriment des autres langues. Dans le programme scolaire des collèges et des lycées, on laisse au choix l'apprentissage d'une langue étrangère, à raison de trois heures par semaine En fait, là où c'était possible, une ou toutes ces principales langues y étaient enseignées, à savoir le russe, le français et l'anglais.

2. L'impact de la nouvelle politique économique (de 1987) et l'ouverture progressive du pays vers l'Ouest sur l'enseignement des langues étrangères.

En 1992 on a vu la dislocation de l'Union Soviétique (donc du camp socialiste). Peu avant cet événement, le gouvernement a adopté la nouvelle politique économique, c'est-à-dire la libéralisation de l'économie, une économie de marché ouverte aux investissements des capitaux de l'ouest. Une nouvelle période de défis est ouverte pour le pays. Sur le plan linguistique, l'enseignement du français est à nouveau réactivé en même temps que les relations diplomatiques avec la France se sont améliorées et normalisées. Le Laos allait participer activement aux mouvements de la Francophonie. Les présidents de la République avaient participé aux sommets. Les coopérations linguistiques et éducatives avec la France se sont développées, substantiellement. Cela consiste en formation des formateurs, des enseignants, offre des bourses d'études, de stage, assistance dans l'élaboration des manuels de français pour les collèges et les lycées, création du centre de langue, pilotage des classes bilingues et des filières bilingues dans les écoles et dans les facultés, l'établissement récent du bureau de liaison de l'AUPELF-UREF etc.

Durant l'année scolaire 1995-1996, on recense pour tout le pays 2 162 classes au niveau collège avec 76 007 élèves et 323 classes au niveau lycée avec 12 074 élèves qui choisissent le français comme langue seconde, avec 107 professeurs des collèges et 49 professeurs de lycées ayant une formation initiale pour l'enseignement de cette langue, 422 et 50 professeurs respectivement pour le niveau collège et lycée n'ayant aucune formation, qui assuraient l'enseignement du français langue seconde. Bien que la qualité d'enseignement reste à désirer, mais tout cela constitue un potentiel qui pourrait faire de l'enseignement du français au Laos une dimension, une vitalité et créativité nouvelle si on sait les exploiter.

Cependant, l'anglais ne manque pas de s'imposer avec l'augmentation des investissements, l'offre de bourses d'études techniques supérieures des pays de l'Ouest

surtout anglophones tels que l'Australie, le Japon, la Thaïlande, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie etc.

Des projets éducatifs en coopération avec les Banques Mondiale et Asiatique de Développement dont l'usage de l'anglais comme langue de travail et de communication est sans partage, l'ouverture des établissements d'enseignement privés des cours d'ordinateurs, de comptabilité, de gestion et d'anglais, donnent de nouvel élan et incitation à apprendre l'anglais. Pour le niveau secondaire, un manuel de l'élève et un guide du maître d'enseignement de l'anglais viennent d'être complétés.

Pour conclure, deux langues submergent en conséquence : l'anglais et le français laissant le russe et les autres langues reculées en arrière.

3. Le futur, la raison et la nécessité d'apprendre les langues étrangères.

La politique du gouvernement est claire et impérative. Tout fonctionnaire d'Etat voulant accéder au poste à partir du directeur-adjoint des Départements doit connaître une langue étrangère. Les raisons sont multiples :

- La mondialisation : avec le progrès scientifique et technologique, les compétitions commerciales, économiques et culturelles deviennent cruciales.
- La participation du pays à la Francophonie.
- Le Laos est membre de l'ASEAN.

Le Laos est un ancien pays de l'Indochine française, en raison de sa situation géographique il se trouve au centre des pays ayant l'anglais comme langue étrangère prédominante. Définir une politique linguistique bien balancée dans son système d'enseignement n'est pas chose aisée. Il faut comprendre que les causes de tant d'années de luttes sanglantes pour l'indépendance du pays fut la volonté du peuple lao de protéger et de développer notre propre patrimoine linguistique comme fondement irremplaçable du développement de notre personnalité et de l'épanouissement de notre créativité. Toute politique du gouvernement d'après-guerre était prioritairement de construire un état national indépendant, homogène, et fort, capable de faire face à une compétition extérieure sans merci dans un monde dominé par les puissances infiniment mieux placées que nous. Les choix linguistiques sont fondamentalement déterminés par les conceptions et les stratégies mises aux services de l'accomplissement de ces tâches, ils doivent permettre en outre au Laos de faire des échanges culturelles avec les autres peuples, d'assimiler les savoirs modernes, sinon : à la culture industrielle et

postindustrielle dans son intégralité que notre langue nationale à ce stade de son développement n'a pas le moyen de nous en donner.

Il faut admettre que le plus grand avantage de l'anglais c'est qu'il est déjà arrivé à s'inscrire dans le réel comme une langue de communication universelle, qu'il remplit déjà une fonction qui nous parait nécessaire et inévitable. Mais adopter une seule langue représente toujours un danger d'uniformisation et d'étouffement.

Dans le cas du Laos, le français pourrait-il faire le contrepoids avec l'anglais pour éviter l'uniformisation ? Je crois, qu'il est dans une bonne position.

Le français est une des langues qui se sont répandues au-delà des territoires primitifs, langue officielle et d'administration de plusieurs états africains, privilégiées et jouît d'une certaine faveur dans nombres de pays, en plus il est la langue diplomatique, de littérature et culture universelle.

Au Laos, il existe un potentiel, comme j'ai déjà cité plus haut pour l'enseignement de cette langue. Seuls, pour améliorer la faiblesse et les erreurs du passé, des efforts des deux côtés sont à entreprendre.

Du côté lao, il faut définir clairement la politique linguistique, apprendre une langue étrangère doit être le moyen de se connaître, de se faire connaître et de connaître autrui.

Du côte français, que la diffusion du français ne répond pas seulement à des intérêts économiques, ni même au simple désir de rayonnement culturel, mais s'intègre dans une conception du partenariat et des intérêts réciproques.

Nous avons fait un bon pas au commencement, ensemble ; par exemple un des objectifs de pilotage des classes bilingues c'est de permettre au système d'éducation lao de profiter des méthodes pédagogiques nouvelles.

Il faut encore aller plus loin et plus profond, la coopération linguistique doit permettre au pays de s'ouvrir sur le plan technique, technologique, culturel, politique et économique etc. sur le monde extérieur tout en sauvegardant et développant sa culture et son identité nationale.

4. Des classes bilingues (Franco-lao) dans l'enseignement général lao.

a) Le démarrage prudent d'un programme modeste

Avec l'assistance de l'Ambassade de France au Laos, quatre classes bilingues fonctionnent dans deux écoles primaires, Nahai Dieo et Sokpaluang de Vientiane, la capitale. Le programme a démarré à la rentrée 1995 à partir de deux classes de la troisième année de l'enseignement primaire, P3, l'équivalent du CE2 français, avec un effectif ne dépassant pas vingt-cinq élèves. Il a été décidé ainsi par le Comité de pilotage en outre le Comité a d'ores et déjà décidé dès la rentrée 1997 d'augmenter le nombre des classes P3 de deux à quatre, deux par écoles, ce qui portera le nombre actuel à huit classes réparties comme suit :

4	classes en P3 x 25 élèves =	100 élèves
2	classes en P4 x 25 élèves =	50 élèves
2	classes en P5 x 25 élèves =	50 élèves
8	**classes**	**200 élèves**

Après les P5, les élèves iront au collège, puis au lycée. Le Lycée de Vientiane qui regroupe le niveau collège et lycée et le collège de Sisattanak sont retenus comme futurs établissements d'accueil.

Les premiers préparatifs ont été commandés avec l'assistance de l'AUPELF-UREF pour ouvrir des classes bilingues en province. La première phase sera les villes de Paksé, dans le sud, Savannakhet dans le centre et Luang Prabang dans le Nord avec deux classes dans chaque ville — avec un effectif ne dépassant pas trente élèves. Des conseillers pédagogiques dans ces villes sont sélectionnés et envoyés se former à Hô Chi Minh-Ville (au CREFAP). On en est au processus d'identifier les instituteurs, institutrices qui enseigneront dans ces classes. Nous planifions de pouvoir démarrer tôt au 1er semestre de l'année scolaire 1997-1998.

A terme, à l'horizon de 2004, si le programme n'est pas remanié et si la majorité des élèves engagés terminent leur cursus, ce sont une cinquantaine d'élèves qui parviendront en terminale, après avoir suivi une scolarité complète en deux langues, le lao et le français. Pour les années suivantes, cet effectif serait augmenté.

b) Des objectifs des classes bilingues

La mise en place des classes bilingues et leur fonctionnement ont pour objectif " que les élèves aient les meilleures chances de parvenir à une réelle maîtrise de la langue française et de réaliser entièrement et avec succès, les apprentissages prévus par les programmes de l'enseignement officiel lao. "

c) Programmes

En dehors du français, les programmes des différentes disciplines seront les programmes officiels de l'enseignement général lao.

Pour le français, le détail des programmes définitifs sera ajusté en fonction des leçons de la phase expérimentale d'ouverture des différentes classes.

Dans l'immédiat, il convient de prévoir le schéma suivant :

P3 :

Apprentissage du français parlé et écrit avec une approche du français comme langue étrangère (support : la méthode Kangourou complétée, pour l'écrit, par des documents produits ou choisis sur place).

Apprentissage des éléments de langue nécessaires pour la participation aux activités d'apprentissage relevant des mathématiques, du travail manuel, du chant et de l'éducation physique.

P4 et P5 :

Poursuite de l'apprentissage de la langue à partir d'écrits (manuels français d'apprentissage de la lecture) et de documents audiovisuels (documents sonores, courtes séquences vidéo). Travail de réflexion sur la langue (grammaire, orthographe) permettant de développer la capacité de compréhension et d'expression à l'écrit.

Collège

Poursuite de l'étude réflexive de la langue. Initiation et accoutumance à la lecture de textes littéraires.

Poursuite de l'étude réflexive de la langue. Etude de textes littéraires. Etude d'œuvres cinématographiques.

d) Recrutement. formation et suivi pédagogique des enseignants

Pour l'école élémentaire

Les maîtres devront être capables d'assurer les enseignements en langue lao et en français.

Ils seront choisis à cet effet, sous la responsabilité du Comité de Pilotage, et recevront les compléments de formation nécessaires avant de prendre fonction dans les classes bilingues.

Si le premier besoin est de recruter et de former des maîtres pour la classe de P3, puis pour les classes suivantes, il parait cependant nécessaire de se donner, à moyen terme, les possibilités de poursuivre la formation des maîtres recrutés de façon qu'ils puissent ensuite être capables d'une certaine mobilité et travailler à différents niveaux de l'école élémentaire.

On retiendra le principe qu'un maître qui enseigne en lao à une classes d'un niveau donné (P3 par exemple) enseignera en français à une autre classes du même niveau.

Les maîtres seront suivis conjointement par deux coordonnateurs, l'un lao, l'autre français.

L'enseignement secondaire

Pour l'enseignement du français, on choisira des professeurs de langue déjà recyclés et compétents pour l'enseignement du français dans les structures lao habituelles. Il faudra toutefois leur donner un complément de formation pour leur permettre de travailler efficacement à un niveau de connaissance de la langue avec lequel ils sont peu familiers . A cet effet, il sera nécessaire qu'ils soient repérés deux ans au moins avant leur entrée en fonction.

Il en va de même pour les professeurs de mathématiques et de sciences expérimentales dont la plupart auront sans doute besoin d'un perfectionnement linguistique et méthodologique.

Le choix des professeurs de langue française se fera également sous la responsabilité du Comité de Pilotage.

Le travail de ces enseignants sera suivi et coordonné par deux binômes franco-lao, l'un pour la langue, l'autre pour les sciences, qui devront se concerter entre eux de façon suivie.

e) Matériel didactique

Le matériel nécessaire pour l'apprentissage du français aux différents niveaux (un magnétophone par classe, un magnétoscope et un téléviseur par établissement, livres et cahiers d'exercice, cassettes, petite bibliothèque de classe) sera fourni par la partie française et/ou les opérateurs francophones qui accepteront d'épauler le projet. Il en ira de même pour les manuels en français à utiliser dans d'autres disciplines.

Les manuels de l'enseignement national lao à utiliser dans les classes seront fournis par le Ministère de l'Education.

f) Premiers résultats

Sur le plan de formation des personnels, un conseiller pédagogique a été formé à Grenoble et trois à Hô Chi Minh-Ville, huit instituteurs ont été formés à Grenoble. Quatre instituteurs des classes bilingues primaires et quatre professeurs secondaires (Math, français) sont en cours de formation en France.

Quelques observations et analyses qualitatives :

Côté positif :

- Les résultats scolaires des cinquante élèves des classes P3 et cinquante de P4 sont satisfaisants, les réussites scolaires sont de 100 %, le niveau de français acceptable.
- Les instituteurs, malgré leur difficultés, ont fait des efforts pour rendre leur classe attirante, vivante et performante.
- Le Comité de Pilotage et le Conseiller Pédagogique ont suivi de près les activités quotidiennes des classes.

Côté négatif :

- Les maîtres maîtrisent encore mal leur français, et leur enseignement des disciplines en français (biologie, mathématiques) laissent perplexe.

Les causes essentielles en sont :

- Les maîtres sont insuffisamment préparés tant sur le plan linguistique qu'au plan pédagogique.

- Les aides qui sont apportées à ces maîtres, au niveau des conseils (préparation et conduite de classe, évaluation) comme au niveau du matériel didactique (livres, documents) sont également tout à fait insuffisants.

Enfin l'environnement francophone des deux établissements concernés, lui aussi insuffisant (absence de BCD), n'est pas de nature à motiver les enfants et les maîtres à donner du sens à cet enseignement du et en français.

Conclusion

La mise en œuvre des classes bilingues sont, avec l'enseignement du français, langue étrangère, l'outil d'inscrire le français dans le plurilinguisme en RDP Lao. Modeste, sûr, mais le démarrage se veut prudent. Cela est compréhensible, certains nous reprochent de commencer tard en 3e année primaire, l'explication est que le système éducatif de notre pays a été totalement sinistré durant les années de guerre et de division, avec un corps d'enseignants formés à la hâte, un programme trop académique, une méthodologie ou une pédagogie trop traditionnelle, tout est à refaire. Dans ces conditions, avec de si faibles ressources humaines, un programme plus important était difficilement envisageable.

Pour ce qui est des insuffisances actuelles des classes bilingues, le Comité de Pilotage, composé des personnes responsables des deux côtés français et lao, en est conscient. Pour remédier à ces insuffisances, des mesures ont été envisagées ce sont :

- Une formation des maîtres plus adaptée et plus performante (formation continue et formation initiale).

- Des outils didactiques spécialisés.

- Un environnement francophone à créer autour de ces classes.

La réussite du programme à ce stade est au prix de suivre au quotidien les évolutions de ces classes, de les aider à résoudre leurs difficultés en même temps qu'augmenter les ressources allouées.

SYNTHESE

Monsieur **Normand LABRIE** (Canada)

Directeur du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne

L'idée directrice contenue dans le rapport thématique présenté en début de séance a été reprise dans toutes les interventions sous une forme ou sous une autre, à savoir " la Francophonie a vocation, par essence, à assurer la défense et la promotion du pluralisme culturel et linguistique ".

Le pluralisme linguistique a été caractérisé tour à tour par les divers intervenants, de tradition, de stratégie, de choix, de nécessité, d'urgence, de volonté, de politique, voire d'éthique. Autant d'attributs qui témoignent de la valeur centrale de ce concept pour l'ensemble des participants.

On a souligné cependant l'existence d'un obstacle à l'épanouissement du pluralisme linguistique, à savoir le processus de mondialisation qui conduit à l'abandon des langues minoritaires au profit de langues véhiculaires, au premier titre de l'anglais.

Afin de surmonter cet obstacle, il faut se demander comment, bien concrètement, concilier la défense et la promotion du plurilinguisme avec le processus de mondialisation.

La proposition avancée à cet effet dans le rapport thématique visait, d'une part, à établir un aménagement linguistique clair dans lequel le statut du français serait très précisément défini, et, d'autre part, à établir une politique de partenariat des langues qui soit cohérent avec l'ensemble du système éducatif.

Les conférenciers, pour leur part, ont proposé des stratégies dans trois domaines :

- la diffusion du français comme langue seconde dans un contexte trilingue ;
- le rôle du français comme langue scientifique, non pas élitiste mais populaire ;
- le rôle du français comme langue de développement dans le respect de la diversité des cultures.

Des actions concrètes ont été proposées, en particulier en ce qui concerne les deux premiers domaines, à savoir :

1. La diffusion du français langue seconde :

- l'élargissement de l'offre des langues à l'école ;
- le développement de matériel pédagogique approprié,
- une approche moins normative vis-à-vis des variations linguistiques ;
- le recours accru aux médias (audiovisuel, ordinateurs, etc.) dans l'enseignement ;
- l'établissement d'objectifs d'apprentissage raisonnables ;
- la formation des formateurs ;
- la sensibilisation précoce à la diversité linguistique.

2. La place du français comme langue des sciences et moyen d'accès à la pensée scientifique :

- la connaissance de trois langues par les scientifiques (L1 + français + anglais) ;
- la promotion des échanges pour la formation et pour la recherche ;
- la popularisation de la science grâce aux publications grand public et à la toile Web ;
- la diversification des prix scientifiques francophones ;
- la création d'un observatoire francophone des sciences et des techniques ;

- la facilitation de la libre circulation des scientistes (notamment au moyen de l'assouplissement de la politique de l'octroi des visas, observation qui tend vers la création d'une citoyenneté francophone).

3. Le français comme langue de développement

De la même manière que le français a été décrit comme moyen de contrer l'établissement d'un monopole de la science et de la technologie qui serait exercé par une seule langue, le français a été décrit comme moyen alternatif d'accès à l'information facilitant ainsi l'exercice de la démocratie.

A ce sujet, sans proposer des actions concrètes, on a posé le problème plus fondamental, à savoir si le français constitue en soi une voie d'accès à la démocratie, ou si, au contraire, il revient à chaque Etat de s'approprier la démocratie à sa façon notamment par l'intermédiaire du français.

Hormis ces stratégies et ces propositions d'actions concrètes, il resterait à définir une stratégie commune concernant la place des langues premières autres que le français. Quel type de partenariat veut-on établir entre les langues dans la Francophonie ? Comment établir de tels partenariats ? Ce sont là des questions qui devraient faire l'objet de réflexions et de discussions plus approfondies.

Les trois études de cas ont néanmoins fourni certaines pistes à cet égard :

- En Suisse, où le pluralisme linguistique doit sans cesse être reconstruit sur le plan constitutionnel et législatif, le système d'éducation joue un rôle crucial dans la gestion de la diversité linguistique.

- A l'Ile Maurice, la situation sociolinguistique qualifiée " d'extraordinaire ", représente un réel laboratoire de la coexistence des langues, pouvant servir d'exemple pour une politique écologique de la diversité linguistique.

- Au Laos enfin, où l'on trouve une base démographique plurilingue et pluridialectale, on assiste à une ouverture à l'enseignement des langues, en l'occurrence du français, qui coïncide avec l'ouverture économique. Ce phénomène nouveau se caractérise par la mise sur pied de classes bilingues.

On aurait pu s'attendre à ce que le débat qui a suivi les exposés fasse ressortir davantage des contradictions ou des tensions, mais en général, les intervenants ont abondé dans le sens des exposés antérieurs. Ils ont suggéré des nuances, ils ont apporté

des précisions, mais ils n'ont pas remis en question de façon fondamentale l'idée force qui consistait à assurer la défense et la promotion du pluralisme culturel et linguistique.

Parmi les précisions apportées, mentionnons le plan en trois points proposé par le professeur Nguyen Ngoc Tran, qui, en plus de souligner l'importance de l'enseignement des langues et de son amélioration, évoque la nécessité d'établir des partenariats entre divers opérateurs nationaux ou multilatéraux. Il s'agit de partenariats au sein desquels la Francophonie peut jouer un rôle de premier plan en collaboration avec les pays du Sud en tenant compte du fait que l'univers conceptuel des partenaires fait également preuve de diversité, les uns fondant leur action sur un esprit analytique de type cartésien, les autres optant davantage pour une approche synthétique. Le plurilinguisme rejoint ainsi le pluriculturel.

Enfin, une question soulevée lors du débat, qualifiée de question taboue, n'a pas été traitée à fond, à savoir celle de la place des langues du milieu, des langues premières dans l'enseignement. Il s'agit ici de trouver des moyens de sauvegarder son identité tout en s'ouvrant à l'altérité.

En conclusion, les travaux de cette première table ronde ont mis en évidence qu'en plus de voir dans le pluralisme linguistique une stratégie pour faire face au processus de la mondialisation, il y a nécessité de développer des stratégies plurielles du multilinguisme autour d'une idée force fédératrice qui s'appuie sur une Francophonie du quotidien, porteuse de convivialité et de solidarité. La création d'une université mondiale de la Francophonie s'inscrirait sûrement dans cette optique.